

Été 2016

Nouvelles CSQ

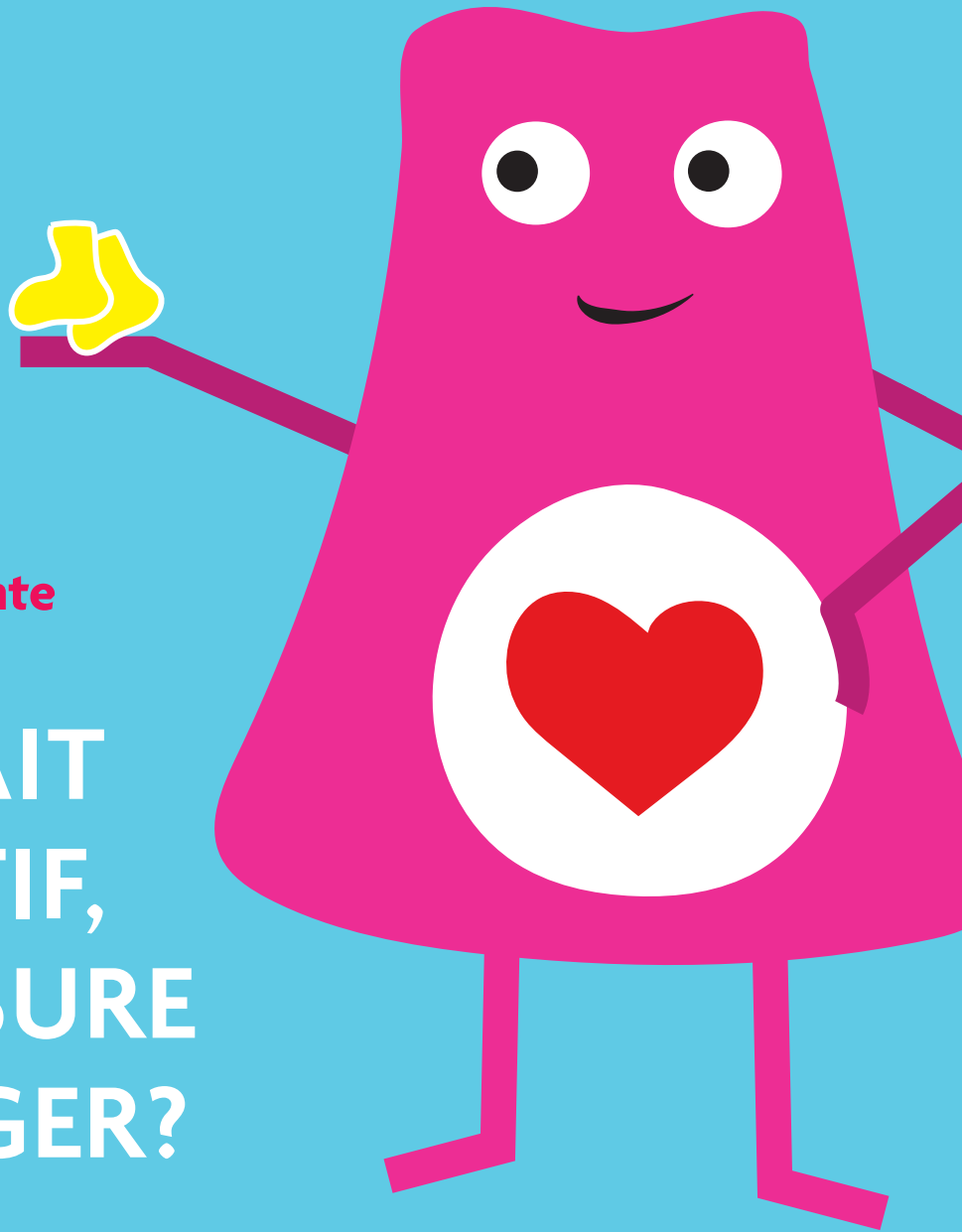
Publication officielle de la Centrale des syndicats du Québec

Dossier spécial

**POINT DE
CULTURE SANS
ÉDUCATION!**

**Travailleuse enceinte
ou qui allaite**

**LE RETRAIT
PRÉVENTIF,
UNE MESURE
EN DANGER?**



facebook.com/lacsq

**ENTRETIEN
AVEC NORMAND
BAILLARGEON**

**Petite enfance
AVANT QU'IL NE SOIT
TROP TARD**

**LES NOUVELLES TECHNOLOGIES :
UN PLUS POUR L'APPRENTISSAGE?**



SSQ Groupe
financier

Les valeurs à la bonne place

**VOUS PARTEZ
EN VOYAGE
BIENTÔT?**

***Informez-vous sur la protection d'assurance voyage
avec assistance et assurance annulation de voyage
incluse dans votre régime d'assurance collective CSQ!***

Pour connaître le détail des frais couverts ainsi que toutes les conditions et limitations applicables, consultez notre **Foire aux questions** sur l'assurance voyage au ssq.ca/faqvoyage ainsi que votre document d'assurance voyage et d'assurance annulation voyage disponible sur le site **ACCÈS | assuré** sous l'onglet **Documents**.

ssq.ca/acces

JOURNÉE
PLEIN AIR
AVEC LES
CHEVAUX

THÉMATIQUE 2016 :
Le cow-boy
dans l'espace !

Sécurité :
animateurs
spécialisés

HORAIRE DÉTAILLÉ - JOURNÉE PLEIN AIR DU 1101 :

10h Spectacle équestre
10h15 Le groupe des participants est réparti
en plusieurs équipes. Chaque participant
se verra désigné une monture adaptée
à ses besoins. Une démonstration
équestre suivra
10h45 Équitation pour tous !
12h Dîner champêtre dans
le décor de la Mangerie
12h30 Visite des écuries avec
remise de la carotte
apportée par le cavalier
pour son cheval ou son poney
13h Début de la 2e période
d'équitation pour tous !
14h30 Épreuve finale pour déterminer
l'équipe qui emportera le trophée
des cow-boys !

14h45 Dernier rendez-vous
avant le départ.
Remise d'une photo
souvenir gratuite et
personnalisée
du cavalier avec
son cheval ou
son poney

PROGRAMME CONFORME
AUX OBJECTIFS DU MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR
ET DU SPORT

SEULEMENT
12.75\$
(TAXES EN SUS)

Âge :
5 à 13 ans
Activités : 10h à 15h
Groupe : 10 à 250
participants

ACTIVITÉS
ÉTÉ ET
HIVER



ÉCOLE
D'ÉQUITATION
MILLE CENT UN

Sécurité :
Animateurs
spécialisés

DIANE AUTHIER, PDG École d'équitation 1101
Propriétaire-Entraîneur, accrédité par :

- Fédération équestre du Québec
- Canada Hippique
- Diplômée Cadre Noir de Saumur (France)
- Attestations de randonnées : Maroc, Mexique, Espagne, Grèce et Belize
- Certification Emploi-Québec

Excellence reconnue de l'École d'équitation 1101 par les organismes :

- Équi-Qualité
- Québec à cheval
- Tourisme Québec
- Association des camps certifiés du Québec

1101, Grand Rang, La Présentation (Québec) J0H 1B0
Réservation et information : 450 796-5993
info@ecoledequitation1101.com
ecoledequitation1101.com

DEPUIS PLUS
DE 39 ANS !

Mot de la rédaction



DES ENJEUX MAJEURS SOUS LA LOUPE

Le Québec est le seul État à indemniser le retrait préventif des travailleuses enceintes ou qui allaitent. En 2014, plus de 33 000 femmes ont bénéficié de cette protection. Or, le patronat continue de remettre en question cette mesure progressiste devenue, selon lui, trop coûteuse.

Cet enjeu majeur à la une du magazine marque aussi le lancement d'une importante campagne de la CSQ en matière de santé et de sécurité du travail. Pour chacune des thématiques, une imagerie particulière, attrayante et originale, a été développée, et des outils seront rendus disponibles.

Avant qu'il ne soit trop tard, une conférence importante

Modulation des frais de garde et compressions majeures, le réseau public de la petite enfance a été très durement attaqué et s'en retrouve profondément changé. En avril dernier, la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ) a réuni des experts, des chercheurs, des intervenants et des politiciens, femmes et hommes, non seulement pour faire le point, mais aussi pour travailler à renverser la vapeur. *Nouvelles CSQ* en présente les faits saillants.

L'éducation, si essentielle à la culture

Alors que le gouvernement planche sur une nouvelle politique culturelle, la CSQ a tenu à lui rappeler l'importance d'arrimer fortement la culture à l'éducation. Et pour cause : sans les écoles et les cégeps, jamais le Québec n'aurait pu atteindre pareil sommet en termes de créativité. À lire : un dossier consacré à cette question essentielle.

Un point de vue différent

Dans l'entrevue qu'il a accordée au magazine, le philosophe de l'éducation, Normand Baillargeon, pose son regard sur notre société et sur ce qu'elle pourrait être. Ses propos sur la réforme de l'éducation susciteront assurément le débat. Le magazine a souhaité publier cet entretien dans un souci d'ouverture et de respect de la liberté d'expression.

Bonne lecture!

CATHERINE GAUTHIER *Rédactrice en chef*



Pour nous écrire nouvellescsq@lacsq.org

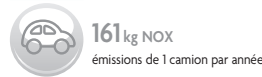
6	SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL LE RETRAIT PRÉVENTIF, TOUJOURS DANS LA MIRE DU PATRONAT	25	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LA CHIMIE DE L'INTÉGRATION AU COLLÈGE DE BOIS-DE-BOULOGNE
7	CULTURE ÉCOLES ET CÉGEPs : BERCEAU DE LA CULTURE	26	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR UNE GRANDE VICTOIRE POUR LES SALARIÉS-ÉLÈVES
14	RÉSEAU SCOLAIRE L'INTÉGRATION PASSE PAR LE FRANÇAIS	27	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LE MONDE MÉCONNU DE LA FORMATION CONTINUE AU COLLÉGIAL
16	RÉSEAU SCOLAIRE CINQUANTE-DEUX ANS À ENSEIGNER : L'HISTOIRE DE THÉRÈSE VACHON	28	SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX FINANCEMENT À L'ACTIVITÉ : UN PROJET PILOTE IRRÉALISTE ET BIAISÉ
18	RÉSEAU SCOLAIRE LES NOUVELLES TECHNOLOGIES : UN PLUS POUR L'APPRENTISSAGE?	30	SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX RENCONTRE AVEC LE COMMISSAIRE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE
19	RENCONTRE ENTRETIEN AVEC NORMAND BAILLARGEON	34	NÉGOCIATIONS DU SECTEUR PUBLIC DES QUESTIONS INCONTOURNABLES... ET LEURS RÉPONSES
24	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR VICTOIRE MAJEURE CONTRE RETRAITE QUÉBEC	42	PETITE ENFANCE AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD



LA CSQ,
AU SERVICE DES
PERSONNES
EN MOUVEMENT
AVEC SON TEMPS

Imprimé sur du Rolland Enviro100 Satin, contenant 100 % de fibres postconsommation, fabriqué à partir d'énergie biogaz et certifié FSC®, ÉcoLogo et Procédé sans chlore.

En choisissant ce papier pour l'impression du magazine, plutôt qu'un produit fait à 100 % de fibres vierges, la CSQ a réalisé plusieurs économies environnementales :



Nouvelles CSQ Volume 36, No. 4 Publication de la Centrale des syndicats du Québec 9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3, Tél. : 514 356-8888, Téléc. : 514 356-9999 Courriel : nouvellescsq@lacsq.org / **Directrice des communications** Marjolaine Perreault / **Rédactrice en chef** Catherine Gauthier / **Secrétaire adjointe aux publications** France Giroux / **Révision** Martine Lauzon, Suzy Bélanger / **Publicité** Jacques Fleurent • 514 355-2103 fleurent.jacques@csq.qc.net / **Photographes** François Beauregard, Martin Cayouette, Jean-François Leblanc, David Mondor, iStockphoto / **Retouches photo** Yves Vaillancourt / **Dépôt légal** Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada. ISSN 1497-5157 / **La CSQ sur le Web** lacsq.org / **Abonnement** Service des communications, 514 356-8888 giroux.france@csq.qc.net / **Postpublications** N° de convention 40068962. Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à : **Publication de la Centrale des syndicats du Québec** 9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3.

Rejoignez-nous sur Facebook!
facebook.com/lacsq



À la mémoire de
Yvon Charbonneau
1940-2016

Un grand syndicaliste nous a quittés. Yvon Charbonneau, président de la CEQ de 1970 à 1978 et de 1982 à 1988, s'est éteint, en avril dernier, à l'âge de 75 ans. Nous sommes attristés par le départ de ce grand homme, qui a marqué l'histoire du syndicalisme et celle de notre centrale. Durant son parcours, au cours duquel il a été syndicaliste, politicien et ambassadeur, il a toujours milité avec force, combativité et droiture pour l'éducation, les droits de la personne et une plus grande justice sociale.

En 2014, lors du 40^e anniversaire de la fondation de notre organisation, il nous a fait l'honneur de sa présence et nous a rappelé, avec la même conviction qu'à l'époque, ce moment marquant où la CEQ est passée d'une corporation à une centrale syndicale. C'est à lui que nous devons cette grande centrale qu'est devenue la CSQ : une force en éducation et dans plusieurs secteurs des services publics. Nous lui devons aussi cette idée des grands fronts communs, qui s'imposent désormais comme une nécessité. Rappelons aussi qu'en 1972, il a lutté jusqu'à être emprisonné, avec les présidents de la CSN et de la FTQ, Marcel Pepin et Louis Laberge, pour défendre nos droits.

Dans un article du magazine *Forces*, paru en 2014, Yvon Charbonneau a exposé sa vision de la conjoncture au Québec. Pour lui, il était clair que le gouvernement mènerait une bataille économique, mais surtout idéologique. Puis, il y alla de cette idée que, pour sortir du marasme, il fallait un effort collectif, une mobilisation sociale sans précédent, où toute personne y mettrait du sien.

Je retiens, de cet entretien, une citation marquante : « Les conditions de travail des syndiqués ne peuvent évoluer de façon soutenue sans une évolution comparable de la société en général. Les syndicats ne peuvent être un îlot de progrès dans une mer de stagnation et de dégradation des conditions générales de travail et de vie. » Yvon Charbonneau venait à nouveau de livrer sa croyance profonde que les syndicats devaient se battre non seulement pour de meilleures conditions de travail, mais aussi pour une plus grande justice sociale. Merci, président Charbonneau, pour votre héritage syndical si inspirant.

Lorsque je pose mon regard sur notre dernière année de lutte syndicale, j'ai la profonde conviction que nous avons agi et riposté pour assurer l'équité et la justice sociale, et ce, sur plusieurs fronts. Tout d'abord, nous avons défendu nos conditions de travail et fait la promotion des services publics en petite enfance, en éducation et en santé et services sociaux. Puis, nous avons revendiqué, avec fierté et détermination, que cessent le saccage du bien commun et les attaques aux droits sociaux fondamentaux des Québécoises et Québécois.

Cette lutte n'est pas terminée : le gouvernement Couillard persiste dans son entreprise de démolition de notre tissu social. Tant qu'il ne changera pas de cap, nous continuerons à lutter pour le mieux-être de tous les Québécois et Québécoises.

Louise Chabot
Présidente

Travailleuse enceinte ou qui allaite

LE RETRAIT PRÉVENTIF, TOUJOURS DANS LA MIRE DU PATRONAT

PIERRE LEFEBVRE *Conseiller CSQ en santé et sécurité du travail*

Plus de 33 000 Québécoises, dont près du tiers sont issues des secteurs de l'éducation et de la santé, se sont prévalues du retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite, en 2014. À elles seules, elles comptaient pour un peu plus de la moitié des naissances chez les femmes en emploi. C'est ce que révèlent les dernières statistiques de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST, anciennement CSST). Or, ce programme est toujours dans la mire du patronat en raison des coûts qu'il entraîne...

Le Québec est le seul État où cette mesure peut faire l'objet d'une indemnisation. Lorsque le médecin de la travailleuse enceinte ou qui allaite détermine qu'il existe des dangers physiques pour elle ou pour l'enfant à naître reliés au travail, l'employeur doit réaffecter cette dernière à des tâches exemptes de ces dangers. Cette mesure progressiste a été mise en place en 1979, lors de l'adoption de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST).

UN EXERCICE ARDU DE MODERNISATION

En place depuis maintenant trente-cinq ans – sans modification substantielle –, le régime de santé et de sécurité du travail nécessite d'être mis à jour. Des discussions sont d'ailleurs en cours au sein d'un sous-comité du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre. Cet organisme paritaire, relevant du ministère du Travail, regroupe les quatre centrales syndicales (CSQ, CSD, CSN et FTQ) ainsi que les grandes associations d'employeurs du Québec. Toutefois, les intérêts divergents rendent l'exercice ardu.

À QUI LA FAUTE?

Au cours des présentations de la CNESST aux membres du sous-comité, les employeurs présents ont posé beaucoup de questions sur l'importance des coûts associés à ce programme, qui pourraient atteindre 260 millions de dollars en 2016. Pour le Conseil du patronat du Québec, cette situation est surtout attribuable aux professionnelles et professionnels de la santé, qui ont élargi le nombre d'agresseurs potentiels et prônent un principe de précaution, malgré une certaine incertitude scientifique, selon lui, quant aux risques réels¹.

Pour la CSQ et l'ensemble du mouvement des femmes, cela dénote plutôt un laisser-aller des employeurs au regard de la prévention et des efforts de réaffectation. De plus, un nombre grandissant de femmes sont présentes sur le marché du travail, notamment grâce au réseau public de services de garde subventionnés.



Photo iStock

DES MESURES ESSENTIELLES

Par ailleurs, l'objectif de la LSST est l'élimination des dangers à la source. Or, dans le cas des travailleuses enceintes, si cet objectif ne peut être totalement atteint (pensons seulement aux risques de contracter une maladie infectieuse dangereuse pour le fœtus), des possibilités de réaffectation existent bel et bien. Voilà la meilleure façon d'assurer la protection des travailleuses enceintes et de leur enfant à naître. Ce n'est qu'à défaut de réaffectation qu'il y a indemnisation, rappelons-le.

Le droit à des conditions de travail qui respectent la dignité, la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs ainsi que le droit à la sécurité sociale et à un niveau de vie suffisant font partie des droits de la personne fondamentaux, tout comme le droit à une aide et une assistance spéciales pour la maternité et l'enfance². La CSQ veillera à le rappeler! /

1 DORVAL, Yves-Thomas (2010). « De 8... à 250 millions \$ - Les travailleurs devraient assumer avec l'employeur le coût du programme de retrait préventif des femmes enceintes », *Conseil du patronat du Québec*, [En ligne] (15 juin). [cpq.qc.ca/publications/lettres-d-opinion/lettres-d-opinion-2010/de-8-a-250-millions].

2 ORGANISATION DES NATIONS-UNIES (1948). *Déclaration universelle des droits de l'homme*, Paris.

ÉCOLES ET CÉGÉPS BERCEAU DE LA CULTURE

CATHERINE GAUTHIER *Rédactrice en chef*

NICOLE DE SÈVE *Collaboration*

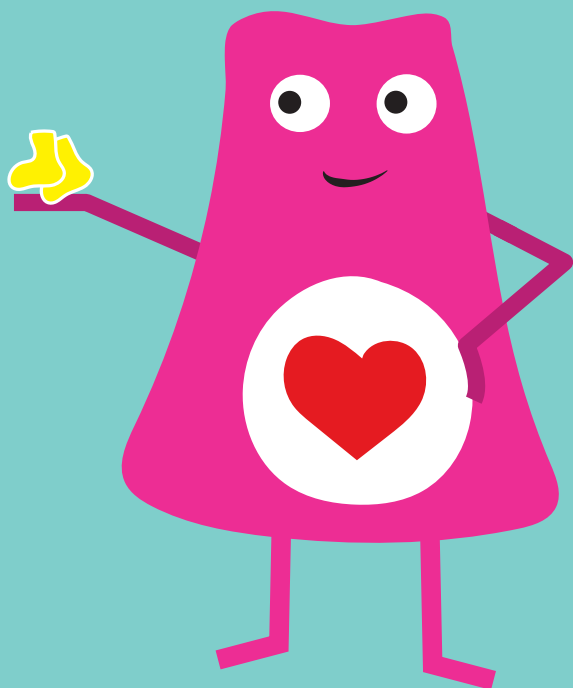
Le Québec peut être fier de la richesse de son patrimoine artistique et littéraire. Or, sans les écoles et les cégeps, jamais son effervescence créatrice n'aurait pu atteindre pareil sommet. Au fil du temps, les établissements d'enseignement ont contribué de façon exceptionnelle à la démocratisation de la culture, de même qu'à sa transmission et à sa perpétuation. Alors que le gouvernement s'apprête à renouveler sa politique culturelle, la CSQ a tenu à lui rappeler l'importance d'arrimer fortement la culture à l'éducation.

« Sans la mission culturelle de l'école, les élèves seraient privés d'un contact essentiel avec les arts et les lettres. En classe, ils apprennent les connaissances liées à notre patrimoine culturel ainsi que le respect des différences culturelles. La contribution du collégial est également très importante. Pensons à son rôle dans la formation des créatrices et créateurs, à la diversité de ses programmes culturels, à toute la création qui émane des cégeps ainsi qu'à la diffusion de la culture dans toutes les régions », explique Daniel B. Lafrenière, responsable politique de la culture et secrétaire-trésorier de la CSQ.

LA PLACE DES ARTS EN ÉDUCATION

Obligatoire jusqu'en 5^e secondaire, l'enseignement des arts comprend la danse, la musique, l'art dramatique et les arts plastiques. Au primaire, deux de ces quatre disciplines sont obligatoires et l'une d'elles doit être offerte en continuité à l'élève tout au long de ses études primaires. Par ailleurs, l'enseignement des arts s'accompagne aussi de sorties éducatives ou de présentations de spectacles dans les écoles. Il est cependant difficile d'assurer la continuité des actions dans les écoles, et, trop souvent, ce sont les contraintes financières qui guident les décisions.

Au collégial, plusieurs cégeps offrent des formations en arts conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). D'ailleurs, un nombre grandissant d'établissements offrent des profils en création visuelle et numérique, en communication et nouveaux médias, en animation 3D et synthèse d'images, en musique, en dessins animés ainsi qu'en production et postproduction télévisuelles. Outre les conservatoires d'art dramatique de Montréal et de Québec et l'École nationale de théâtre du Canada, plusieurs cégeps offrent aussi des programmes de formation en théâtre.



LE RETRAIT PRÉVENTIF DE LA TRAVAILLEUSE ENCEINTE

Si vous êtes enceinte et que vos conditions de travail comportent des dangers pour vous ou pour votre enfant à naître, **n'attendez pas : parlez-en** à votre médecin et à votre syndicat.

Prévenir
et guérir



Pour des conseils et des solutions,
consultez votre syndicat ou
lacsq.org/sst



Photo François Beaugard

Daniel B. Lafrenière

« *Bilinguiser la production culturelle, c'est courir le risque d'assister au déclin de la culture francophone.* »

LA LITTÉRATURE DANS LE PARCOURS SCOLAIRE

L'importance d'assurer aux jeunes un accès aux livres a été démontrée plus d'une fois. La littérature et les contes, d'époques et de genres variés, leur permettent de voyager dans divers univers et de rencontrer des personnages qui leur font vivre des réalités différentes. Cela contribue à la construction de leur identité ainsi qu'au développement de valeurs communes.

Actuellement, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur recommande qu'au cours du parcours secondaire, les élèves lisent au moins une douzaine d'œuvres littéraires québécoises. Or, les ressources financières nécessaires sont nettement insuffisantes.

Au collégial, l'une des quatre compétences devant être acquises en français porte sur la littérature québécoise. De plus, des cours de littérature québécoise peuvent être intégrés dans des programmes comme Arts et lettres.

L'IMPORTANCE DES BIBLIOTHÈQUES

« Quel que soit le niveau d'études, pour avoir accès à la littérature et aux contes, les bibliothèques sont d'une extrême importance. Or en milieu scolaire, leur développement s'est arrêté au cours des années 1990 et 2000. Dans plusieurs milieux, les collections ont cessé de se développer. Pire encore, elles se sont détériorées et ont perdu leur place dans les projets éducatifs des écoles », explique Daniel B. Lafrenière.

Une lueur d'espoir est apparue, en 2005, alors que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a introduit le Plan d'action sur la lecture à l'école, assorti de subventions pour l'achat de livres. Les besoins à combler étaient immenses : on comptait seulement 21 bibliothécaires, en 2006-2007, dans 72 commissions scolaires. Malheureusement, en 2014-2015, 14 commissions scolaires n'avaient toujours pas encore bénéficié d'une allocation pour l'embauche d'une ou d'un bibliothécaire. De plus, encore aujourd'hui, les achats de livres ne respectent pas toujours les règles, les locaux sont très souvent inadéquats ou offrent un environnement non adapté à la clientèle jeunesse.



« Pourtant, les bibliothèques scolaires devraient être des centres d'apprentissage riches. Il est primordial qu'elles soient financées adéquatement et développées par des bibliothécaires et des techniciennes et techniciens en documentation. Du côté des cégeps, nous constatons leur contribution à la culture, par l'importance des bibliothèques collégiales, qui développent des maillages avec les bibliothèques publiques, particulièrement en région », poursuit-il.

RÉSEAU SCOLAIRE : SOUTIEN ET RAYONNEMENT DES ARTS

Partout au Québec, le personnel enseignant et de soutien, notamment les techniciennes et techniciens en loisirs et les éducatrices et éducateurs en service de garde, de même que les animatrices et animateurs de vie étudiante, alimentent la vie culturelle des élèves en organisant diverses activités. Toutefois, les contraintes financières imposées aux écoles rendent de plus en plus difficile la réalisation de ces activités culturelles.



TÉLÉ-QUÉBEC, UN RÔLE INCONTESTABLE

Télé-Québec est, sans conteste, une autre pierre angulaire du rayonnement et du développement de la culture québécoise. Aujourd'hui, il présente 17 des 20 émissions jeunesse les plus écoutées au Québec, et son antenne rejoint chaque semaine 97 % de la population de la province. Au fil des années, il a aussi tissé des liens avec le milieu de l'éducation. Pensons au programme Télé-Québec en classe, qui présente des trousseaux éducatifs en appui au personnel enseignant.

En dépit de ses succès, reconnus par des prix Gémeaux, Télé-Québec a subi des compressions importantes, ce qui l'a poussé à devoir externaliser ses services de production. Malgré tout, il a pris le virage des nouvelles technologies et a innové, en 2014, en créant La Fabrique culturelle, une véritable antenne de diffusion des productions culturelles réalisées par le personnel de Télé-Québec dans toutes les régions.

La CSQ a indiqué au gouvernement qu'il est possible d'améliorer la visibilité des contenus culturels québécois francophones, sur Internet et les autres plateformes numériques, en soutenant d'une manière substantielle le financement de Télé-Québec, particulièrement La Fabrique culturelle.

« Le soutien au développement et à l'éveil culturel en milieu scolaire est essentiel. Les ministères de la Culture et de l'Éducation doivent travailler de pair sur ces questions et voir au financement adéquat des programmes culturels dans les écoles », affirme le secrétaire-trésorier.

Sur le plan du rayonnement des arts, s'il y a de belles réussites – pensons à la polyvalente Mgr Sévigny de Chandler où l'auditorium a été rénové en une superbe salle de spectacle pour permettre les productions maison et les spectacles professionnels – l'offre est inégale d'un endroit à l'autre.

LES CÉGEPS ET LA RICHESSE CULTURELLE EN RÉGION

En région, les cégeps sont de véritables foyers de vie culturelle, sur le plan tant de la diffusion que de la production. Dans plusieurs municipalités, des ententes de partenariats avec les cégeps permettent l'organisation d'événements culturels. Souvent, la salle d'exposition, le studio d'enregistrement et la salle de spectacle du cégep sont les seuls équipements culturels accessibles à la communauté.

« Les cégeps sont de véritables pépinières de la relève artistique québécoise. On ne compte plus le nombre de grands artistes québécois qui en sont issus. Le gouvernement doit soutenir les cégeps dans leur mission de création et de diffusion de la culture, tout en assurant la pérennité de leurs équipements culturels et en améliorant substantiellement leur soutien financier », ajoute-t-il.



DÉCOUVREZ LA CAISSE DE L'ÉDUCATION : CELLE QUI VOUS RESSEMBLE PLUS QUE TOUT.

- + CONÇUE POUR LE PERSONNEL DE L'ÉDUCATION
- + DES AVANTAGES EXCLUSIFS
- + DES SOLUTIONS ADAPTÉES

1 877 442-EDUC (3382)
DESJARDINS.COM/CAISSEEDUCATION
CAISSE.T92204@DESJARDINS.COM





En effet, en permettant la diffusion sur cette plateforme d'une pièce de théâtre, par exemple, un plus large bassin de la population pourrait profiter du jeu des acteurs, ce qui améliorerait du même coup le rendement de la subvention accordée à la troupe de théâtre. À cela pourraient s'ajouter les productions collégiales, qui enrichiraient le volet éducatif du diffuseur public québécois.

LA LANGUE FRANÇAISE

On sait aujourd'hui que la consommation de produits culturels et la création d'œuvres jouent un rôle important dans la construction identitaire et contribuent à la formation des valeurs communes. Au Québec, le rapport à la culture est fortement individualisé, et les contacts avec l'art, en dehors des médias, sont parfois difficiles. La pauvreté freine aussi l'accessibilité à la culture. Même Internet haute vitesse n'est pas accessible pour nos jeunes des milieux pauvres ou des régions éloignées. Autres nuages noirs : la montée de la langue anglaise dans la chanson québécoise et, du côté du théâtre, la présentation de productions en anglais ou bilingues, notamment à La Licorne et à l'Espace Go.

Daniel B. Lafrenière est catégorique : « On ne peut sous-estimer le fait que nous assistons à une standardisation de la production culturelle et que la culture québécoise francophone est minoritaire. Bilinguisme la production culturelle, c'est courir le risque d'assister au déclin de la culture francophone. L'État doit donc être très vigilant et veiller à la protection et à la valorisation des contenus francophones. À cet effet, un maillage fort entre les différents ministères est extrêmement important. On a trop souvent l'impression que ces derniers travaillent en vase clos, et ce, aux dépens du développement d'une véritable politique culturelle au Québec. »

LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DES PREMIÈRES NATIONS

S'approprier sa langue pour pouvoir l'écrire, la romancer, la poétiser et la chanter, c'est essentiel. Or, la technologie et la culture de masse rendent difficile l'utilisation des langues autochtones. Selon Statistique Canada, à la fin du siècle, seulement 3 des 53 langues autochtones pourraient être encore parlées au Canada, soit l'inuktitut, le cri et l'algonquin.

Depuis longtemps, les communautés revendiquent, notamment, un financement adéquat des centres de langue et de culture autochtones. Parallèlement à cela, elles s'activent en cherchant à faire rayonner leurs cultures. Pensons, entre autres, à l'Institut Tshakapesh, à Wapikoni mobile, au Festival Présence autochtone et à Terres en vues.

Selon la CSQ, le gouvernement doit aussi se pencher sur le développement des ressources scolaires. Actuellement, le nombre d'heures d'enseignement n'est pas suffisant pour que les élèves maîtrisent convenablement leur langue ancestrale et, encore moins, leur système d'écriture. De plus, l'apprentissage d'une langue seconde, le français ou l'anglais, représente tout un défi pour la transmission de savoirs scolaires, mais aussi pour l'appropriation, par les jeunes, de leurs repères culturels.

« Une fois de plus, les ministères de l'Éducation et de la Culture doivent travailler ensemble pour offrir des activités culturelles aux élèves autochtones, leur permettant de développer leurs compétences. L'enseignement des arts traditionnels nécessite aussi un réel investissement financier », explique Daniel B. Lafrenière.

À sa façon, l'école québécoise peut également contribuer à l'amélioration de la connaissance de la culture autochtone. À preuve, le projet InnuRassemble, maintes fois primé, qui, depuis 2009, a réussi à bâtir des ponts entre les jeunes du secondaire de Baie-Comeau et de la communauté innue de Pessamit. Et cela, en mariant les arts et le programme scolaire. Une initiative inspirante, qui démontre à quel point le mariage de l'éducation et de la culture est porteur d'avenir. /



Une chanson à l'école

KORASS ÉCRIT POUR LES ÉLÈVES DU QUÉBEC

ÉMILIE LAFOREST *Culture pour tous*

Cette année, les Journées de la culture célèbrent leurs 20 ans, et c'est sous le signe de la musique – la discipline à l'honneur – que se déroulera l'événement, du 30 septembre au 2 octobre 2016. Au nombre des activités spéciales proposées pour l'occasion, le projet Une chanson à l'école permettra aux jeunes du Québec de donner le coup d'envoi des célébrations!

Le vendredi 30 septembre, les élèves du primaire et du secondaire seront invités à se rassembler et à chanter une chanson spécialement créée pour eux par Koriass, un artiste talentueux qui a le vent dans les voiles. Le thème? L'importance de la culture.

Le défi de composer une chanson qui s'adresse d'abord aux élèves du primaire, mais également aux ados, a tout de suite plu au jeune rappeur, lui-même père de deux enfants. Facile à apprendre, sa chanson pourra être interprétée a capella ou avec la participation d'élèves musiciens.

À la manière d'une « chanson de la rentrée », Une chanson à l'école pourra assurément servir de chant de ralliement et constituer le point de départ d'une formidable journée culturelle en milieu scolaire.

AJOUTER SA VOIX À UN VASTE MOUVEMENT COLLECTIF

Les enseignantes et enseignants auront accès à une trousse complète qui leur facilitera la tâche. Ils seront invités à adapter la performance des jeunes selon leur inspiration et les moyens dont ils disposent et pourront partager leur prestation dans les réseaux sociaux des Journées de la culture. Une belle manière de faire connaître l'implication et la créativité de leur école et de prendre connaissance des projets de leurs collègues, d'un bout à l'autre du Québec.

PLACE À LA FÊTE, PLACE À LA CULTURE

Pour prendre part au projet, les enseignantes et enseignants doivent inscrire leur école dans le site des Journées de la culture. Ils recevront ensuite tous les outils et les informations nécessaires pour préparer l'événement (la chanson sera disponible dès le mois de juin).

Le personnel scolaire est également invité à participer aux 20^{es} Journées de la culture en organisant une programmation spéciale pour cette fête : parade costumée, construction d'instruments inventés, murale à la craie dans la cour d'école, exposition, danse et plus encore!

Plus le nombre de classes et d'écoles participantes sera élevé, plus la portée de l'événement sera importante. Surli-gnez en couleur le vendredi 30 septembre dans votre agenda scolaire! /

Les Journées de la culture sont orchestrées par Culture pour tous, un organisme qui s'est donné pour mission de contribuer à faire reconnaître les arts et la culture comme dimensions essentielles du développement individuel et collectif en favorisant la participation des citoyennes et citoyens à la vie culturelle.



Koriass

Photo Drowster

Informations et inscription :
journeesdelaculture.qc.ca/une-chanson-a-l-ecole.html

INNURASSEMBLE

UNE INITIATIVE INSPIRANTE

NICOLE DE SÈVE *Collaboration*

Mariant avec ingéniosité les arts de la scène et les matières au programme scolaire, le projet InnuRassemble réussit à briser des tabous, à éliminer des préjugés et à bâtir des ponts entre les jeunes du secondaire de Baie-Comeau et de la communauté innue de Pessamit. Petite histoire d'un succès qui, depuis 2009, ne cesse de prendre de l'ampleur.

Chaque année, avec l'appui du Centre des arts de Baie-Comeau – qui est à l'origine de l'initiative –, l'école secondaire Uashkaikan, la Commission scolaire de l'Estuaire et les partenaires financiers, InnuRassemble organise une semaine d'activités éducatives ancrées dans des repères culturels significatifs pour les jeunes.

Marie-Josée Dion, animatrice à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire, et Johanne Munger, conseillère pédagogique, toutes deux membres du Syndicat des professionnelles et professionnels de la Haute-Côte-Nord (CSQ), pilotent avec enthousiasme l'initiative accompagnées des partenaires et de toutes les enseignantes et tous les enseignants impliqués.

« InnuRassemble permet la réalisation d'activités pédagogiques communes à la Polyvalente des Baies et à l'école secondaire Serge-Bouchard, de Baie-Comeau, et à l'école secondaire Uashkaikan, de Pessamit. Ancrées dans les matières du programme de formation de l'école québécoise, ces activités permettent aux jeunes de développer une compréhension et une connaissance culturelle différentes, de créer des liens ainsi que de s'ouvrir à une autre culture », explique Johanne Munger.

Une partie de l'originalité de ce projet, c'est d'avoir obtenu l'engagement et la présence d'artistes, tels Samian, Chloé Sainte-Marie, mais aussi des écrivains Biz et Bryan Perro, de musiciens comme Michel Bordeleau et le groupe Radio Radio ainsi que d'auteurs innus, tels que Jean-Louis Fontaine. Quant à sa pérennité, elle est assurée par l'engagement soutenu des enseignantes et enseignants.



Photos François Beauregard

Johanne Munger et Marie-Josée Dion étaient conférencières au Rendez-vous CSQ de l'éducation, en mars dernier.

Au fil des années, les jeunes ont composé une chanson intitulée *Parle-moi*, créé des pochettes de disques avec des mandalas capteurs de rêve et réalisé un calendrier français/innu avec leurs photographies. À cela s'ajoutent des soupers interculturels, la création d'une pièce de théâtre et d'un clip vidéo, des ateliers de danse et de technique de scène, un spectacle annuel et un recueil de contes et légendes inédits publié chez Perro Éditeur.

« La première année, notre objectif était que les jeunes soient capables d'être ensemble et de se respecter. Cette année, ils ont collaboré à l'écriture d'un conte, ce n'est pas rien! Ces moments leur ont permis d'apprendre à se connaître, à se respecter et à s'apprécier », poursuit-elle.

Et ce n'est pas terminé : en 2016-2017, la semaine InnuRassemble sera consacrée à l'histoire et à la géographie de la Côte-Nord avec l'anthropologue Serge Bouchard et les musiciens Florent Vollant et Shaut.

Marie-Josée Dion et Johanne Munger sont formelles : ce projet est porteur d'égalité des chances, de persévérance et de motivation pour les jeunes de Baie-Comeau et de Pessamit. Conscientes que les communautés autochtones n'ont pas accès aux mêmes ressources professionnelles, elles soulignent combien ce maillage permet aux jeunes d'aller plus loin dans leur cheminement scolaire.

« L'école Uashkaikan étant plus petite, nous ciblons tous les niveaux scolaires. Les élèves attendent avec beaucoup d'anticipation, année après année, le retour d'InnuRassemble. Ils ont hâte de participer à nouveau. Ils s'intéressent à la culture québécoise et ils constatent qu'on s'intéresse aussi à la leur et à ce qu'ils font. Cela a un impact très important. Un bel espoir pour ces jeunes : comme quoi l'égalité des chances, c'est possible si seulement on y met tous les moyens », conclut Marie-Josée Dion. /

INNURASSEMBLE MAINTES FOIS PRIMÉ

Prix RIDEAU du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (2009-2010) • Grand prix national Essor, bourse de 10 000 \$ du ministère de l'Éducation et de BMO Groupe financier (2010-2011) • Prix d'excellence de la Fédération des commissions scolaires du Québec (2011-2012) • Prix Ken Spencer de l'Association canadienne d'éducation (2014-2015)

Quand les problèmes deviennent des défis

MARTIN CAYOUCETTE *Conseiller FPSS-CSQ aux communications*

« Il y a toujours quelque chose de nouveau, on doit sans cesse s'informer, se tenir à jour, trouver des personnes ressources pour nous aider à acheter le meilleur produit, au meilleur prix, avec la meilleure garantie et les plus bas frais de livraison : c'est un défi de tous les jours », mentionne Lorraine Provost, acheteuse à la commission scolaire des Patriotes depuis neuf ans.

Lorsque l'achat dépasse 5 000 dollars, elle doit faire des appels d'offres pour identifier le meilleur fournisseur, afin de respecter la Politique d'approvisionnement de la commission scolaire. « Il faut également s'assurer que tout est conforme à la Loi sur les contrats des organismes publics », précise-t-elle.

UN MÉTIER DE PLUS EN PLUS COMPLEXE

« Selon les exigences ministérielles, la Loi sur les contrats des organismes publics, nous sommes soumis à des règles d'approvisionnement et de reddition de compte. On nous demande de plus en plus de favoriser les regroupements d'achat, ce que nous faisons avec le Centre collégial des services regroupés, le Centre de services partagés du Québec ainsi que le Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie dont je suis agente négociatrice », précise Lorraine Provost.

Il n'y a pas de formation particulière pour devenir acheteur. Il faut un grand sens d'analyse, connaître le logiciel Achat de la GRICS et comprendre les politiques et les lois qui règlementent les achats.

Lorraine Provost joue également un rôle de facilitateur pour les écoles. « Nous les accompagnons dans leurs appels d'offres, nous les aidons à bâtir le devis, à faire le suivi des soumissions. Il arrive souvent qu'au final, l'école procède elle-même à l'achat, mais nous lui avons assuré qu'elle a respecté la bonne démarche. »

RIEN N'EST LAISSÉ AU HASARD

En plus de s'occuper des achats d'approvisionnement, du mobilier, du matériel scolaire, des besoins en informatique, elle procède également aux achats de manuels scolaires qui, au fil des ans, sont plus numériques que papier.

« Il y a toujours une évolution. Auparavant, on achetait, par exemple, beaucoup de manuels imprimés, alors que maintenant nous achetons des manuels numériques en obtenant des licences ou en payant des abonnements. Il faut donc toujours être à l'affût et être curieux pour suivre les tendances. »

Elle admet qu'il n'y a pas de journées typiques. « Je dois parfois équiper un laboratoire informatique avec tout le matériel qui est nécessaire; par la suite, je dois acheter tout le mobilier pour deux écoles primaires qui ouvriront l'an prochain. On ne fait pas les achats au hasard, on doit consulter les gens sur leurs besoins et trouver le produit approprié qui répond aux exigences d'assurance qualité. »

UNE SOURCE DE FIERTÉ, UNE PASSION

Une chose dont elle particulièrement fière, c'est la formation qui a été donnée aux secrétaires d'école sur la politique des achats regroupés. « Cela nous a permis d'expliquer la politique d'approvisionnement pour leur permettre de la respecter ». Le personnel peut ensuite transmettre l'information à tous ceux qui veulent faire des achats.



Lorraine Provost

Photo Martin Cayouette

Lorraine Provost révèle que sa passion, c'est de toujours trouver la meilleure solution pour les écoles, tout en respectant leur budget. « Il faut aller au-delà de ce qu'on voit à l'écran. Il faut recueillir le maximum d'information, parfois appeler pour obtenir des précisions sur les produits convoités et avoir le souci de la perfection pour toujours effectuer le meilleur achat », conclut-elle. /

Immigration et égalité des chances

L'intégration passe par le français

KARINE LAPIERRE *Conseillère FPEP-CSQ aux communications*



L'arrivée des réfugiés syriens et l'accueil des élèves parmi eux dans les écoles et les centres du Québec font la manchette depuis plusieurs semaines. Deuxième partie d'un texte qui retrace les enjeux de l'égalité des chances dans le parcours scolaire des immigrants : quels sont les particularités de l'enseignement du français langue seconde et comment amène-t-on les jeunes issus de l'immigration à véritablement s'intégrer?

Souvent, la personne enseignante ou intervenante qui est en contact avec l'élève ne connaît rien de sa langue maternelle. « Dans nos interactions avec les élèves, nous parlons uniquement en français. Ça nous permet de les amener rapidement à devoir s'exprimer et à interagir en français », explique Clément Amphyon, enseignant de français langue seconde au secondaire à l'école communautaire arménienne Sourp Hagop de Montréal et membre de la Fédération du personnel de l'enseignement privé (FPEP-CSQ).

Attention cependant, selon nos intervenants, de ne pas restreindre les échanges des élèves dans leur langue maternelle entre eux. « On les prive d'un moyen d'apprentissage précieux si on leur interdit de s'entraider et de faire des ponts avec leur langue d'origine quand c'est possible », estime Réginald Fleury, conseiller pédagogique à l'éducation et aux relations interculturelles à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et membre du Syndicat des professionnelles et professionnels du milieu de l'éducation de Montréal (SPMEM-CSQ).

Toutefois, il faut savoir doser : « Mes classes où l'apprentissage se fait le plus rapidement sont celles où les élèves proviennent de nationalités différentes et où ils sont obligés de s'exprimer en français pour faire sortir leurs émotions », affirme Thérèse Villeneuve, enseignante en classe d'accueil au primaire à l'école Bourgeois-Champagnat de Longueuil et membre du Syndicat de Champlain (CSQ).

« Même si l'élève parle français à son arrivée, le défi reste entier, selon Réginald Fleury. Un francophone qui arrive du Liban ou d'Haïti a aussi besoin qu'on favorise son intégration à l'école québécoise. Ses référents scolaires, culturels et langagiers peuvent être à des lieux de ceux du Québec. »

Il semble que la clé de la réussite réside dans le travail d'équipe. « L'élève qui ne pense pas en français a tout un travail à faire pour traduire sa pensée en français à l'écrit. L'échange avec ses collègues de classe lui permet de valider son vocabulaire et ses hypothèses avant de structurer le tout sur papier. Il faut que les enseignants se sensibilisent à cette réalité et aux meilleures stratégies à adopter pour favoriser ce transfert », poursuit-il.

« Quand on utilise la bonne méthode, les progrès en français sont fulgurants. Au bout de six mois, il y a comme un déclic qui se fait dans la tête des jeunes et, après ça, les apprentissages se font de plus en plus rapidement », s'enthousiasme Clément Amphyon.

« On voit dans l'œil de l'enfant qui s'allume le moment magique où il a compris. Quand il commence à nous jouer des tours, à faire de l'humour avec la langue, à s'esclaffer devant l'expression "il fait frette", on sait que c'est gagné », dit Thérèse Villeneuve, un sourire dans la voix.

VERS L'INTÉGRATION ET VERS LE « MOI » QUÉBÉCOIS

Clément Amphyon pense qu'il est indispensable pour les immigrantes et immigrants d'apprendre le français pour avoir une chance égale aux autres d'accéder aux études supérieures, au marché de l'emploi, à l'intégration. « C'est parfois un défi d'envergure, quand les personnes qui immigrer apprennent, après leur arrivée, que la langue parlée dans leur milieu d'accueil est le français, et pas l'anglais comme elles s'y attendaient, puisque tout le processus administratif d'admission se déroule en anglais avec le fédéral. »



Une fois la surprise passée, il faut faire fondre les réticences. « Une élève m'a dit, il y a quelque temps, qu'elle n'était pas très chaude à l'idée d'apprendre le français au départ, mais que finalement, avec le français, c'est une toute nouvelle culture, différente et distincte, qu'elle apprend à connaître, et surtout à aimer », ajoute-t-il.

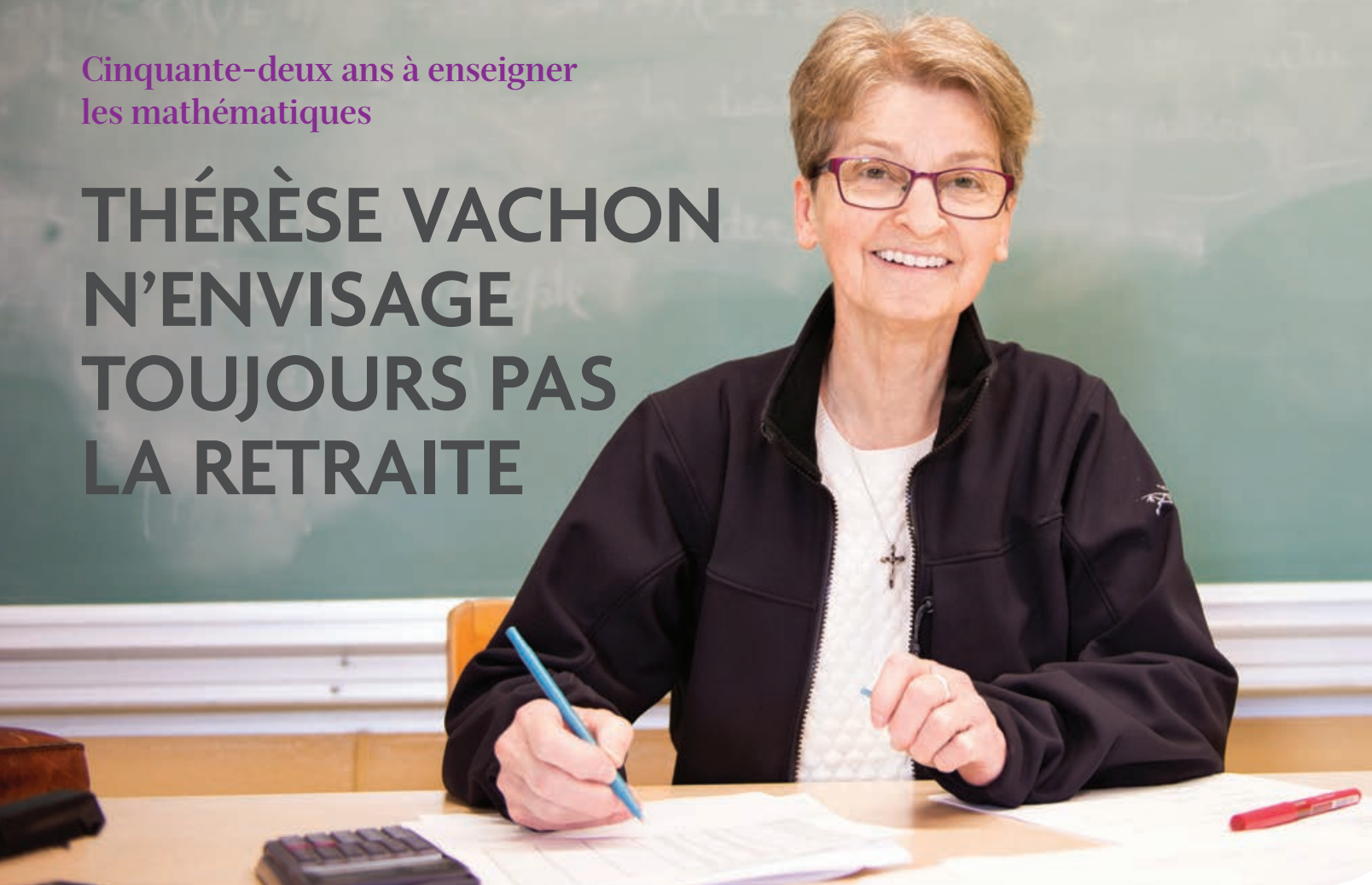
Le but ultime, selon Réginald Fleury, c'est d'amener les élèves issus de l'immigration, qui se définissent comme Italiens, Syriens, Marocains, à pouvoir dire : « Je suis Québécois d'origine italienne, syrienne ou marocaine. » « En effet, enseigner le français aux immigrants leur ouvre la porte à toute notre culture, de Félix Leclerc à Fred Pellerin, et c'est essentiel de le faire. Cependant, il faut aussi savoir créer des liens avec leur culture sans les renvoyer sans cesse à leur étiquette, en leur demandant par exemple de nous faire un exposé sur la communauté chinoise à Montréal plutôt que de nous parler de la façon dont ça se passe en Chine », explique-t-il.

« Dans un monde idéal, la véritable intégration passerait par le fait qu'ils puissent trouver des modèles de succès de personnes immigrées au Québec qui ont réussi, des Dany Laferrière, des René Angélil et des Kim Thuy par exemple, qu'on fasse une place à ces modèles dans la représentation télévisuelle, littéraire et artistique comme on le fait pour les nôtres, dans le monde des affaires, également. Qu'on leur montre que l'égalité des chances, c'est réel, c'est possible », conclut le conseiller pédagogique. /

À gauche, Réginald Fleury, à droite, Clément Amphyon et Thérèse Villeneuve. Ils étaient conférenciers au Rendez-vous CSQ de l'éducation, en mars dernier.

Cinquante-deux ans à enseigner les mathématiques

THÉRÈSE VACHON N'ENVISAGE TOUJOURS PAS LA RETRAITE



CLAUDE GIRARD *Conseiller CSQ aux communications*

« Mon plus grand bonheur, c'est quand un jeune me dit que je lui ai fait aimer les mathématiques. Chaque année, il y a toujours des élèves qui me font un témoignage semblable, et j'y trouve la motivation pour continuer à enseigner. »

Originaire de Saint-Lambert-de-Lauzon en Beauce, Thérèse Vachon s'est établie à La Malbaie en 1965, où elle a fait toute sa carrière. Après plus d'un demi-siècle à enseigner, elle a toujours le feu sacré. Comment est-ce possible? Tout simplement parce que « les jeunes, c'est ma motivation », dit-elle.

Les jeunes, mais aussi les mathématiques, une matière qu'elle adore. « Les règles de français ne sont pas éternelles. Elles évoluent avec les époques. Mais en mathématiques, $2 + 2$ feront toujours 4. Ça ne changera jamais et c'est rassurant. Bien sûr, il faut adapter sa façon d'enseigner aux époques, mais les vérités mathématiques demeurent les mêmes. »

UNE ENSEIGNANTE DISPONIBLE

« Les adolescents d'aujourd'hui sont polis et attentionnés. Régulièrement, ils quittent la classe en me souhaitant une bonne fin de semaine, en me disant qu'ils m'aiment et en me recom-

mandant de bien prendre soin de moi. Les générations précédentes ne manifestaient pas une telle attitude. »

Madame T – comme la surnomment affectueusement ses élèves – reconnaît que cela peut être différent pour d'autres enseignants. À la blague, elle suggère qu'elle obtient peut-être un tel respect parce qu'elle est devenue une antiquité. L'estime qu'elle reçoit de ses élèves n'est certainement pas étrangère à sa grande disponibilité à leur endroit pour les aider dans leurs études.

« Chaque semaine, je leur offre au moins six à sept occasions où ils peuvent venir me rencontrer pour faire de la récupération, sur l'heure du dîner ou tôt le matin. Plusieurs jeunes profitent de ces moments pour me demander des explications supplémentaires. » Une disponibilité facilitée par le fait que sa tâche a été réduite à 50 %.

« Par-dessus tout, je souhaite que mes élèves se prennent en main et progressent par l'effort. Je veux également qu'ils sachent que, s'ils ont besoin d'aide, je suis toujours là pour les aider », explique celle qui est aussi membre de la communauté des Sœurs de la Charité de Québec.

En dépit des téléphones intelligents ou des tablettes, les adolescentes et adolescents ont quand même besoin d'une oreille à qui se confier.

FAIRE DES CHOIX QUI RENDRONT HEUREUX

Au-delà de l'enseignement, madame T essaie d'outiller ses élèves pour qu'ils soient en mesure de faire face à la vie. « Le but de l'enseignement est de diriger les jeunes afin de les aider à faire les choix qui les rendront heureux. On ne devrait pas obliger un élève à faire de longues études s'il n'aime pas l'école. Mieux vaut alors l'orienter vers un diplôme d'études professionnelles. L'important, c'est leur bonheur. »

DES MOTS MAGIQUES POUR PRÉVENIR LE SUICIDE

Les seules zones d'ombre à sa longue carrière, ce sont ces quelques jeunes malheureux, dont elle a croisé le parcours, et qui ont mis fin à leur jour. Des drames terribles qu'elle partage avec ses élèves, lors de la Semaine nationale de prévention du suicide.

« Je me souviens particulièrement d'un jeune qui était dans ma classe à 15 h 50 et qui a mis fin à ses jours à 16 h 30. Comment puis-je l'oublier? C'est impossible. Et que dire de cet autre qui, jusqu'à la dernière minute avant de commettre le geste fatal, a attendu vainement de son père les quelques mots que ce dernier n'avait jamais prononcés à son endroit : "Je t'aime." Ces mots sont magiques et constituent la meilleure prévention contre le suicide. »

LA TECHNOLOGIE NE REMPLACE PAS L'ÉCOUTE

L'enseignante souligne qu'en dépit des téléphones intelligents ou des tablettes, les adolescentes et adolescents ont quand même besoin d'une oreille à qui se confier.

« Les gadgets électroniques ne remplaceront jamais le besoin d'être écouté et aimé. C'est pourquoi j'essaie de demeurer proche de mes élèves. Je fais des farces avec eux, et nous échangeons beaucoup. Lorsque j'ai l'impression que l'un d'eux traverse une période difficile, je n'hésite pas à lui faire savoir que je suis là. »

« L'important est de toujours garder la porte ouverte. La vie n'est pas toujours facile pour les adolescents qui vivent souvent difficilement les échecs de leurs parents. Il arrive même que certains se réfugient dans la drogue. Dans ce cas-là, j'essaie de leur faire réaliser que c'est une béquille qui ne leur apportera rien de bon, si ce n'est d'user leur propre santé », raconte-t-elle avec tristesse.

Par-dessus tout, Thérèse Vachon n'oublie jamais de dire à ses élèves à quel point ils sont merveilleux. « On ne connaît pas toujours les difficultés des jeunes. Il faut qu'ils sachent que, malgré les situations difficiles, ils sont beaux et ils doivent garder confiance en la vie. Les épreuves du moment ne sont pas inutiles. Elles développent leur ténacité, un outil qui leur servira toute leur vie. »

SOUTIEN PRÉCIEUX ET HOMMAGES INOUBLIABLES

Thérèse Vachon n'a aucun doute : le contact quotidien avec les élèves a contribué à la garder jeune. Sans compter qu'elle a toujours bénéficié du soutien et de la collaboration de ses collègues enseignantes et enseignants, ainsi que de la direction de l'école. Ils lui ont d'ailleurs organisé une fête surprise, le 4 février dernier, pour lui rendre un hommage particulier.



Photos David Mondor

« J'ai eu droit à une haie d'honneur du personnel et de la direction de l'école. On a même nommé un couloir de l'école à mon nom! J'étais tellement surprise et gênée que j'avais l'impression de ne plus avoir de sang dans les veines. Depuis cette date, quand je me rends dans ma classe, je dois traverser mon propre couloir, ce qui me touche beaucoup... »

La Commission scolaire de Charlevoix lui a également rendu hommage, en octobre 2015, en lui faisant cadeau d'une magnifique peinture. Des moments pour lesquels elle est très reconnaissante, bien qu'elle considère n'avoir fait rien de plus exceptionnel qu'enseigner à des jeunes qui sont sa raison de vivre. /

Les nouvelles technologies en éducation

UN PLUS POUR L'APPRENTISSAGE?

FÉLIX CAUCHY-CHAREST *Conseiller CSQ aux communications*

Plus de 74 % des enseignantes et enseignants voient d'un œil positif l'usage des nouvelles technologies en classe. C'est ce que révèle une récente étude réalisée par la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) et d'HabiloMédias, le Centre canadien d'éducation aux médias et de littératie numérique. Or, l'étude qui a été menée auprès de 4 000 membres du corps enseignant révèle qu'ils sont nombreux à rencontrer des obstacles qui les empêchent, eux et leurs élèves, d'avoir accès à ces technologies. *Nouvelles CSQ* est allée à la rencontre de travailleuses et travailleurs de l'éducation d'ici pour faire le point sur la situation dans nos écoles.

Pour Dany Gravel, enseignant en mathématiques et membre du Comité des jeunes de la CSQ, ces outils sont un plus pour capter l'attention des élèves et les intéresser à la matière. « Il faut savoir être de son temps, le fond ne change pas, la matière reste la même. Les outils technologiques, comme les tableaux interactifs ou encore certaines applications pour tablettes ou téléphones intelligents, ne sont que des outils pour aider à présenter la matière. »

Il affirme recourir souvent à son tableau blanc interactif (TBI) pour appuyer son enseignement. « C'est pratique pour modéliser, pour expliquer autrement des problèmes et des fonctions », explique celui qui est aussi membre du Syndicat de l'enseignement du Lanaudière (SEL-CSQ).

Même son de cloche du côté de Marie-Claude Tremblay, technicienne en éducation spécialisée et membre du Syndicat du soutien en éducation de la Pointe-de-l'Île (SSEPI-CSQ). Elle y voit un plus, tant pour le personnel que pour les élèves et les parents. « C'est certain que, pour les jeunes, c'est motivant d'avoir accès à ces technologies. Comme mère, j'en vois les bénéfices pour mes enfants, mais l'accès à ces outils est plutôt inégal. »

UNE FRACTURE NUMÉRIQUE

L'accès aux nouvelles technologies se fait de façon plutôt inégale dans les écoles. « Il ne semble pas y avoir de plan unifié dans les commissions scolaires, explique Dany Gravel. La situation varie grandement d'une école à l'autre. » Par exemple, à l'école où il enseigne, il n'a pas accès au réseau sans fil avec des appareils électroniques n'appartenant pas à la commission scolaire. « Puisque j'utilise des applications en classe – comme Plicker qui me permet de numériser les réponses d'un groupe et de leur présenter les résultats en temps réel –, je me retrouve à devoir utiliser mon propre forfait de données cellulaires. Heureusement, mon téléphone arrive à capter le signal à l'intérieur des murs de l'école! »



Cassandra Forcier,
Dany Gravel et
Marie-Claude
Tremblay

Photos François Beauregard

Il n'y a pas que les problèmes de connexion au réseau sans fil qui viennent freiner l'accès des élèves et du personnel aux outils technologiques. « Il y a des écoles qui ne sont tout simplement pas prêtes à accueillir toute cette technologie, souligne Marie-Claude Tremblay. Manque de prises électriques, manque de formation du personnel, manque de volonté de la direction, c'est loin d'être uniforme ».

Une impression confirmée par Cassandra Forcier, technicienne en éducation spécialisée et membre du Syndicat de Champlain (CSQ). Elle est à l'origine, avec une collègue, de la page Facebook TES2, qui vise à partager des ressources, des documents d'intervention et diverses conférences. Selon elle, il existe une disparité dans l'accès aux technologies entre les différentes écoles du territoire de la commission scolaire.

UN ACCÈS INÉGAL

« Dans certaines écoles, où il y a beaucoup de services et où on accompagne correctement les jeunes, ça a un impact sur leur réussite, explique Cassandra Forcier. Mais c'est inégal. Je travaille dans une petite école et une plus grande. Dans la première, les élèves ont un bon accès à la technologie et à l'encadrement qui s'y rattache. Dans la deuxième, les jeunes n'y ont tout simplement pas accès. Ce n'est pas normal. »

Marie-Claude Tremblay craint même que cette disparité en vienne à accentuer la concurrence entre les écoles du réseau public. « Chaque école fait à sa façon. Comme il n'y a pas de plan directeur, les différences ne vont que s'accroître. Si certaines directions d'écoles décident de miser sur le numérique, ça va se ressentir dans les inscriptions, surtout au secondaire où il n'y a pas d'obligation de fréquenter l'école de son quartier. Les élèves issus de ces écoles vont avoir une longueur d'avance dans la suite de leurs études au cégep et à l'université », pense-t-elle.

Dany Gravel est du même avis. Il précise, toutefois, qu'en bout de piste, ce ne sont pas les outils, mais bien les profs qui font la différence. « La technologie permet d'adapter l'enseignement, mais ce n'est pas la panacée. Par contre, il est évident que les commissions scolaires devront se pencher sur la question et se doter d'un plan clair pour toutes les écoles. Il y a des ressources géniales pour aider les élèves à comprendre la matière. Pensons à la chaîne YouTube qui leur permet de consulter des exemples et des capsules concernant certains aspects de la matière. Si les écoles en bloquent l'accès, elles privent les élèves d'outils qui pourraient les aider dans leur parcours. »

LES ÉCOLES ONT BESOIN D'UNE STRATÉGIE NUMÉRIQUE

Cassandra Forcier abonde dans le même sens. « C'est assez rare qu'on nous propose de nouveaux logiciels. On pourrait utiliser les cellulaires des jeunes pour la pédagogie, si on était outillés correctement. Il est rare que l'on consulte le personnel de soutien et les professionnels pour implanter de nouveaux outils. Il y a un manque de temps pour avoir une formation adéquate. »

Pour les trois intervenants, il est clair que les commissions scolaires doivent réfléchir rapidement à la question et coordonner l'implantation des outils numériques dans les écoles. « Les jeunes sont rendus là, ils sont sur Facebook, sur Snapchat, etc., et ils y sont sans nous, sans le soutien du milieu de l'éducation. Il faut qu'on investisse ces lieux technologiques et qu'on s'en serve de façon positive et constructive pour améliorer leur expérience scolaire », conclut Marie-Claude Tremblay. /



Entretien avec Normand Baillargeon

Regard sur notre société et sur ce qu'elle pourrait être

CLAUDE GIRARD *Conseiller CSQ aux communications*

Philosophe de l'éducation, essayiste, chroniqueur et anarcho-syndicaliste, Normand Baillargeon est une personnalité publique bien connue pour son franc-parler et ses nombreux ouvrages, dont son très prisé *Petit cours d'autodéfense intellectuelle*. Il vient tout juste de publier deux nouveaux essais : *La dure école* (Leméac Éditeur) et *Propos sur l'éducation* (M éditeur). *Nouvelles CSQ* l'a rencontré.

QU'EST-CE QUI VOUS INQUIÈTE LE PLUS DANS NOTRE SOCIÉTÉ?

La montée des inégalités est très préoccupante, car elle met la démocratie en péril. Les *Panama Papers* nous remettent ça en plein visage : les inégalités et le pouvoir exercé par une oligarchie planétaire qui a peu à voir avec l'ensemble des citoyens.

Le philosophe John Dewey rappelle que, pour qu'il y ait une démocratie, il faut qu'il y ait une constitution, des élections, de l'information qui circule, ainsi de suite. Il rappelle que la démocratie se vit à travers des gens en interaction et partageant des intérêts communs. Un des effets de la croissance des inégalités, c'est que les gens ont de moins en moins de contacts riches et variés, et d'intérêts communs consciemment partagés.

En ce moment, au Québec, nous sommes dirigés par une élite oligarchique détenant les pouvoirs et l'argent, partageant plus de points communs avec les élites oligarchiques des autres pays qu'avec la population qui l'a élue. Cela explique pourquoi le gouvernement fait le choix de subventionner généreusement les pétrolières, les minières ou les compagnies comme Bombardier, pendant qu'il démantèle les services publics.

Un autre enjeu extrêmement grave est le réchauffement climatique anthropique. Le phénomène est réel et lié à l'activité humaine, comme le reconnaît la presque totalité des scientifiques. La majorité d'entre eux pense d'ailleurs que, si l'on veut s'en sortir, le pétrole qui se trouve dans le sol doit y rester.

DANS VOTRE LIVRE *LA DURE ÉCOLE*, VOUS PARLEZ DE LA FABRICATION DU CONSENTEMENT ÉVOQUÉE PAR NOAM CHOMSKY. QU'EN EST-IL AU QUÉBEC?

Le problème est semblable. La concentration des médias dans quelques mains a des impacts sur la représentation du réel qu'on y trouve. Heureusement, au Québec, il reste des médias qui échappent à l'emprise des marchés, tels Radio-Canada et *Le Devoir*, et qui proposent une autre représentation du monde. Ils constituent une richesse collective importante. Je vois également d'un bon œil l'ouverture du *Journal de Montréal* à des blogueurs de toutes tendances.



Photos François Beauregard

Normand Baillargeon

QUE PENSER DES MÉDIAS ET JOURNALISTES QUI ACCORDENT LA MÊME IMPORTANCE AU DISCOURS DES CLIMATOSCEPTIQUES QU'À CELUI DES CLIMATOLOGUES?

Des choses se passent en éducation, qui ne nourrissent pas le type d'émancipation que je voudrais que l'éducation nourrisse. L'enjeu est vaste, mais disons qu'on ne fonde pas nos réformes sur les données les plus crédibles. La dernière réforme de l'éducation au Québec, non basée sur des recherches, a produit de mauvais résultats. On devrait collectivement, je soumets ça très humblement, revenir sur cet épisode-là.

Il faut revenir à l'esprit de la Révolution tranquille, quand on s'est doté d'un réseau d'écoles publiques, de polyvalentes, quand on a réformé l'éducation, créé le cégep, le réseau de l'Université du Québec... des réalisations qui ont leurs défauts, mais sont admirables.

Comment a-t-on fait ça? Avec une longue période de réflexion. La commission Parent s'est réunie pendant des années. Des gens très sérieux ont réfléchi, voyagé, étudié. Ils ont certainement commis des erreurs, mais ils ont fait un travail sérieux, contrairement à ce qui s'est passé lors de la dernière réforme de l'éducation, improvisée.

Une telle école produit des citoyennes et citoyens insuffisamment formés et lucides pour comprendre qu'il y a un consensus sur cette question. Plus de 97 % des scientifiques confirment le réchauffement climatique... Alors, quand la radio met sur un même pied un Jacques Brassard aux connaissances scientifiques nulles et un climatologue, l'évidence devrait sauter aux oreilles des auditeurs : les deux opinions ne se valent pas. Le sujet ne se résume d'ailleurs pas à l'opposition entre deux clans adverses, les scientifiques et les climatosceptiques. Un troisième groupe, formé de chercheurs crédibles, affirme que la situation est plus grave encore.

Au Québec, il y a un nombre important d'analphabètes fonctionnels. Ça, c'est très malheureux, surtout quand on fonde ses espérances sur la pensée critique, l'éducation, la lecture, l'information, l'échange, la discussion.

Par ailleurs, quand on voit que le nouveau gouvernement fédéral, qui avait promis de mettre fin aux subventions aux pétrolières, appuie le développement des pipelines, on se dit que ça ne va pas bien. Je suis très déçu de la mollesse de la population. J'aimerais que les gens soient plus révoltés, qu'ils prennent conscience de la gravité de la situation. Rien ne justifie notre inertie. On peut changer les choses. Ça ne dépend que de nous! C'est un message extrêmement important.

CETTE INERTIE EST-ELLE LE PRODUIT DE MÉDIAS QUI NOUS DÉSINFORMENT ET NOUS DIVERTISSENT PLUTÔT QUE DE NOUS INFORMER?

Les médias ont une part de responsabilité. Ils nourrissent une forme d'ignorance des grands enjeux. Ils divertissent et présentent les problèmes sous un jour tel, que la seule solution possible est celle que les élites souhaitent nous voir choisir. Par exemple, Stéphane Dion a récemment présenté les éléments qui vont orienter la politique étrangère canadienne. Il faisait référence au sociologue Max Weber, qui distinguait deux concepts opposés : l'éthique de la conviction et l'éthique de la responsabilité.

L'éthique de la conviction est celle de la personne qui tient coûte que coûte à ses idées et agit en vertu de celles-ci, sans égard aux conséquences. Au contraire, le partisan de l'éthique de la responsabilité évalue les conséquences de ses actes et les assume.

Quand Stéphane Dion parle d'« éthique de la conviction responsable », il mélange un peu les deux, pour justifier l'inacceptable, à savoir le maintien de la décision prise par le gouvernement Harper de vendre pour quinze milliards de dollars de véhicules blindés légers à l'Arabie saoudite. Comme si la seule voie possible était celle que désignent les élites... Mais ce n'est pas vrai! Il y a toutes sortes de solutions intermédiaires. Je vous rappelle que l'Arabie saoudite a l'un des pires bilans en matière de droits de la personne et qu'elle finance le terrorisme. Ainsi, le Canada finance le terrorisme!

CELA CONTREDIT LE DISCOURS OFFICIEL DU GOUVERNEMENT, QUI PRÉTEND VOULOIR LE COMBATTRE...

Ce sont de telles situations qui nourrissent le cynisme. Mais le portrait n'est pas complètement noir. Il y a des gens, notamment de jeunes militantes et militants, qui se mobilisent, qui luttent, qui posent des gestes et rendent possible de s'informer ailleurs que dans les médias traditionnels. Tout ça nourrit l'espérance. On en a besoin.

VOUS ÉCRIVEZ DANS À BÂBORD!, QUÉBEC SCIENCE, VOIR. AVEZ-VOUS L'IMPRESSION DE FAIRE AVANCER LA PENSÉE CRITIQUE?

Il y a des avancements – et j'espère y contribuer modestement – mais il y a des sujets de tristesse aussi. Au Québec, il y a un grand nombre d'analphabètes fonctionnels. Ça, c'est très malheureux, surtout quand on fonde ses espérances sur la pensée critique, l'éducation, la lecture, l'information, l'échange, la discussion. Cependant, il y a plein de gens qui débattent aussi, qui font des choses, et c'est important.

QUEL BILAN FAITES-VOUS DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE VINGT ANS APRÈS LA RÉFORME?

Selon les données dont on dispose et diverses études, dont celle menée par Simon Larose pour l'Université Laval, la réforme est un échec. Après un investissement important d'argent, de temps et d'énergie, le résultat est pitoyable. Le déclin est généralisé, ce qui aurait pu être évité si on avait consulté la recherche.

SOYONS CYNIQUES : POURQUOI LE GOUVERNEMENT FAVORISERAIT-IL UN SYSTÈME D'ÉDUCATION FORMANT DES CITOYENS CRITIQUES RISQUANT DE RÉSISTER À SA PROPRE PROPAGANDE POLITIQUE?

Parce que c'est la démocratie. C'est le propre des régimes totalitaires que de vouloir museler la pensée, contrôler l'éducation. Mais on n'en est pas là. On n'a pas une démocratie aussi riche et profonde que celle dont Dewey parlait, mais on peut quand même agir. Il y a des espaces d'action, des espaces de liberté. Il faut les occuper.

VOUS PORTEZ UN JUGEMENT CRITIQUE SUR LE DOGME DE NOS UNIVERSITÉS. VOUS LAISSEZ MÊME ENTENDRE QUE DES FORCES EXTERNES ONT PRIS LE CONTRÔLE SUR NOS UNIVERSITÉS...

Une université, c'est une vieille dame du Moyen Âge. À mes yeux, c'est une institution d'une très grande importance, mais fragile. Ma conviction, c'est qu'une université est un endroit où se réunissent des gens, enseignants et étudiants, qui veulent consacrer leur vie à la pensée.

« Je pense qu'on doit avoir une conversation démocratique sur le type de société qu'on veut et qu'on peut se payer. En ce moment, on ne l'a pas. »



Une société manifeste son degré de civilisation en permettant à une telle institution d'exister. Évidemment, la société qui la finance attend des choses en retour. Ce qui explique la tension qui a toujours existé entre les principes interne et externe, entre la pensée, la recherche désintéressée et l'intérêt économique.

Actuellement, l'équilibre est rompu. Les exigences externes dominant et imposent des recherches répondant aux besoins des entreprises qui subventionnent l'université. La recherche est de moins en moins libre et de plus en plus commandée. L'université ressemble de plus en plus à une entreprise où les profs seraient des PME.

Pour ma part, j'ai quitté l'université avant terme, après y avoir passé 25 ans à enseigner les sciences de l'éducation, parce que je n'étais plus capable de vivre dans cette atmosphère-là. Je suis un philosophe, et le type de travail que je fais est de moins en moins possible à l'université. On attend de nous qu'on aille chercher des subventions de recherche, qu'on obtienne des brevets. Je pense que cette transformation de l'université est inquiétante.

A-T-ON TRAHI, DE L'INTÉRIEUR, LA MISSION DE L'UNIVERSITÉ?

Dans mon livre *Je ne suis pas une PME*, j'utilise l'expression d'ennemi intérieur. Je suis en effet sidéré par la facilité avec laquelle plusieurs personnes, à l'intérieur de l'université, consentent aux demandes de l'extérieur. Je faisais partie des privilégiés. Je jouissais d'une grande liberté, j'avais un bon salaire, un régime de retraite. J'estimais de mon devoir de redonner à la

société, d'écrire pour le grand public, de parler aux gens. Dans cette situation privilégiée, lorsque des demandes de l'extérieur t'imposent de trahir une partie de tes exigences, c'est facile de dire non! C'est différent pour les gens qui sont au salaire minimum, qui pourraient se faire mettre dehors et tout perdre.

IL Y A EU UN GLISSEMENT PROGRESSIF VERS LA RECHERCHE APPLIQUÉE, VERS LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT...

Effectivement. Au début des années 2000, nous avons négocié une nouvelle convention collective. La section sur les brevets d'invention était extrêmement courte. La situation a énormément changé. La dernière convention compte un très, très long texte prévoyant toutes sortes de détails techniques.

Nous sommes maintenant dans une culture entrepreneuriale, qui justifie que les directions des universités s'accordent des salaires exorbitants. Dans ma vision des choses, le recteur devrait être le *primus inter pares*, c'est-à-dire le premier parmi les pairs : celui dont la vie est d'abord celle de l'esprit, qui accepte de se sacrifier pour la collectivité, qui ne s'enrichit pas, qui est disposé à délaissier pour un temps ses livres et son laboratoire, et le fait pour rendre service. Aujourd'hui, le recteur est devenu un homme d'affaires, avec sa limousine, ses 350 000 dollars par année, ses déplacements, ses comptes de dépenses...

CERTAINS VOUS DIRONT : « ON N'A PLUS LES MOYENS COMME SOCIÉTÉ. SI L'ENTREPRISE PRIVÉE "FAIT SA PART" ET QU'ELLE CONTRIBUE, C'EST TANT MIEUX! »

Je pense que l'entreprise privée fait, moins que jamais, sa juste part. Prenons le cas de la recherche universitaire. J'ai édité récemment des écrits de Noam Chomsky sur l'université, et il donnait l'exemple de ce qui se passe aux États-Unis, où la recherche informatique, financée par l'armée, pouvait, il y a 50 ans, prendre son temps et n'exigeait pas de retombées à court terme. Aujourd'hui, IBM ou Apple ont des commandes précises, sur des enjeux à brève échéance, et veulent privément les résultats. On est là complètement dans un autre univers. Nous n'en sommes, bien sûr, pas encore là au Québec.

L'entreprise privée ne fait donc jamais rien pour rien et, pour une part au moins, à l'université, on consent à cet état de fait. De la même manière qu'en ce moment, on consent à ce que l'argent manque supposément partout, mais pas pour financer Bombardier. On tolère aussi les paradis fiscaux, les gens riches qui ne paient pas leurs impôts. Je pense qu'on doit avoir une conversation démocratique sur le type de société qu'on veut et qu'on peut se payer. En ce moment, on ne l'a pas.

DONC, POUR VOUS, L'UNIVERSITÉ GRATUITE N'EST PAS UNE UTOPIE?

Pas du tout! Il faut se rappeler que les membres de la commission Parent planifiaient l'université gratuite. Dans l'esprit de Guy Rocher et des autres, le projet devait aboutir, et pas dans 100 ans! On était au milieu des années 1960. Le réseau de l'Université du Québec allait être mis sur pied en 1969. Il est important de brasser les idées en se rappelant l'histoire... L'université gratuite n'est pas une utopie! Comme ne l'est pas l'idée de revoir la fiscalité des entreprises. Les gens ont oublié que, dans les années 60 et 70, les entreprises étaient beaucoup plus imposées qu'aujourd'hui.

NOS GOUVERNEMENTS SONT-ILS VRAIMENT LIBRES?

John Dewey disait que la démocratie est constituée de gens ayant des contacts riches, variés, et des intérêts communs consciemment partagés. Au Québec et dans de nombreux pays occidentaux, les personnes qui sont au pouvoir n'ont plus ni contact ni intérêt commun avec les gens qu'ils représentent. Ils en ont, en revanche, avec les élites oligarchiques à travers le monde. Ils sont donc élus pour défendre ces intérêts-là, même s'ils ne l'avouent pas spontanément.

Ces élites tirent les ficelles de nos gouvernements à travers une industrie des relations publiques à leur solde. Voilà ce qu'Edward Bernays, connu pour être le père de l'industrie des relations publiques et auteur du livre *Propaganda : comment manipuler l'opinion en démocratie*, appelait le gouvernement invisible. Je ne suis pas en train de parler d'un complot. Je fais référence à une armée de relationnistes, qui sont aujourd'hui plus nombreux que les journalistes, et dont le métier est de fabriquer l'opinion publique. Voilà ce qui est préoccupant.

Il faut savoir que, lorsque Bernays a fondé les relations publiques, il s'appuyait sur la conviction que le public est somme toute idiot, incapable de faire les bons choix. Il était donc du devoir de la minorité intelligente de prendre les bonnes décisions, de les lui imposer et de l'orienter comme le ferait un gouvernement invisible.

Est-ce le cas actuellement? Certainement! Regardez Trans-Canada; rappelez-vous les documents secrets livrés aux médias, dévoilant la stratégie de la compagnie pour faire accepter par l'opinion publique son projet de pipeline Énergie Est. Tout était prévu : les journalistes à qui parler, les personnes à attaquer... Ce n'est pas un complot, pas une théorie de la conspiration. Ce n'est même pas toujours efficace, mais ça existe. Cette force-là est présente dans notre société.

Je serais curieux de savoir combien de gens se sont réunis autour d'une table pour gérer l'affaire Hamad : quels mots employer, comment corriger l'analogie boîteuse de Philippe Couillard avec les vacances. Il y a toute une industrie pour s'occuper de ces questions, et elle est évidemment au service de ceux qui ont les moyens de se l'offrir. Ce n'est pas vous, ce n'est pas moi.

DANS LE BUT DE FORMER DES CITOYENNES ET CITOYENS AYANT UNE PENSÉE CRITIQUE ET LIBRE, QUE FAUDRAIT-IL CHANGER AU CURRICULUM DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE?

Le philosophe de l'éducation Paul Hirst a développé une théorie évoquant un certain nombre de manières qu'ont les êtres humains d'entrer en contact avec le monde et eux-mêmes. Chacune est caractérisée par des concepts spécifiques, des manières de les articuler et de les confirmer. C'est ce qu'il appelle des formes de savoir. Selon lui, la culture générale doit couvrir le plus large éventail possible de ces formes de savoir, que sont les mathématiques, les sciences naturelles, les sciences humaines, la philosophie, la morale, les arts et la littérature, la religion.

Je voudrais que les gens qui sortent de l'école aient amassé la culture générale la plus large possible. Sans être des experts, qu'ils aient une idée des concepts de base de toutes les formes de savoir. Pourquoi? Parce que si tu as acquis, de manière suffisamment solide, une idée de comment ça marche en sciences naturelles, tu connais les grands concepts, ce qu'est le CO₂ et l'effet de serre, alors tu sauras quoi répondre aux climatosceptiques. Tu sais qu'en science, on démontre, par des expérimentations, que la météo et le climat sont deux choses complètement différentes, que ce n'est pas parce qu'il neige en avril qu'il n'y a pas de réchauffement climatique et ainsi de suite.

Je souhaiterais donc que le curriculum soit centré sur de telles connaissances. Je vais vous faire rire. En philosophie de l'éducation, on désigne cette idée en parlant d'une éducation qui libère. Alors, depuis Platon, nous appelons ça l'éducation libérale. Je suis donc, moi qui me définis comme un anarcho-syndicaliste, partisan d'une éducation libérale! /

Personnel professionnel de recherche

VICTOIRE MAJEURE CONTRE RETRAITE QUÉBEC

CLAUDE GIRARD *Conseiller CSQ aux communications*

Jusqu'à tout récemment, il était impossible pour le personnel professionnel de recherche du CHU de Québec de racheter des années travaillées entre 1991 et 1996. Cette injustice a pris fin, en avril dernier, lorsque la Cour d'appel a donné raison à la CSQ et au Syndicat des professionnelles et professionnels de recherche de l'Université Laval (SPPRUL-CSQ) dans la cause qui les opposait à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), devenue depuis Retraite Québec.

Le président du SPPRUL-CSQ, Luc Caron, rappelle que cette victoire majeure fait suite à une autre importante victoire remportée par la CSQ et le SPPRUL-CSQ en mars 2010, alors que le gouvernement du Québec acceptait l'adhésion au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) de l'ensemble des professionnelles et professionnels de recherche (PPR) des centres hospitaliers du Québec. À l'époque, ce gain important, revendiqué pour les 150 membres du SPPRUL-CSQ travaillant dans le milieu hospitalier, s'est étendu aux 3 000 PPR du Québec.



Luc Caron

LA CARRA DÉBOUTÉE À TOUS LES NIVEAUX

Les négociations qui ont suivi avec le Conseil du trésor ont permis aux membres concernés de racheter des années travaillées jusqu'en 1991. Malheureusement, la CARRA a refusé de reconnaître les années travaillées entre 1991 et 1996 sous prétexte que la date de désignation ministérielle était le 13 septembre 1996; donc, pas question de reculer jusqu'en 1991, bien que cela ait été prévu dans la loi.

La CSQ et le SPPRUL-CSQ ont contesté cette interprétation en arbitrage et ont obtenu raison en 2014. Par la suite, la CARRA a porté la cause en Cour supérieure, où elle a perdu dans un premier temps, en 2015. Elle a alors contesté à nouveau en Cour d'appel, laquelle a donné hier raison, une fois de plus, à la CSQ et au SPPRUL-CSQ. Une victoire complète pour les PPR du SPPRUL-CSQ, qui pourrait avoir des retombées pour de nombreux PPR à travers le Québec.

UN ACHARNEMENT TROUBLANT ET INJUSTIFIÉ

Mentionnons que cet acharnement de la CARRA (Retraite Québec) contre les PPR ne s'est pas limité à ce seul point. En effet, l'organisme refusait le rachat d'années où les PPR se trouvaient en congé de maternité ou en invalidité. La CSQ et le SPPRUL-CSQ ont obtenu, là encore, une victoire en février 2014.

Luc Caron se réjouit de cette décision qui rend justice à ses membres, ainsi qu'à tous les PPR. « L'acharnement de Retraite Québec contre les PPR et leur droit à une retraite adéquate est profondément troublant, d'autant plus que c'est à leurs propres frais que les membres rachètent ces années. Ils ne demandent de cadeau à personne. De plus, l'acharnement en procédure judiciaire de Retraite Québec aurait découragé financièrement tout recours individuel. Un autre exemple du rôle essentiel des syndicats pour obtenir justice en société. »

JUSTICE ET RECONNAISSANCE

Le président du SPPRUL-CSQ rappelle d'ailleurs qu'à l'origine de toute cette bataille, qui a débuté en 2004, les PPR travaillant dans le milieu hospitalier étaient les seuls à ne pas bénéficier de l'adhésion au RREGOP. « Même si la CSQ et le SPPRUL-CSQ ont réussi à corriger cette injustice, la CARRA a choisi de continuer à mettre des bâtons dans les roues des PPR. Cette attitude est vraiment déplorable, et la justice vient blâmer la CARRA une fois de plus », conclut-il. /

LA CHIMIE DE L'INTÉGRATION AU COLLÈGE DE BOIS-DE-BOULOGNE

GABRIEL DANIS *Conseiller CSQ, enseignement supérieur*

Sami Saba, réfugié syrien, est venu rejoindre, en décembre dernier, sa femme et ses enfants arrivés au Québec il y a presque deux ans. Devant les nombreux obstacles à l'emploi qu'il rencontre, une heureuse initiative d'intégration s'est mise en place au Collège de Bois-de-Boulogne. Récit d'un exemple qui mériterait d'être imité ailleurs!

Sami Saba détient un diplôme en médecine générale et une spécialisation en biologie médicale qu'il a obtenus au cours de ses études, partagées entre la France et la Syrie, en plus d'avoir dirigé un laboratoire d'analyse médicale à Damas, capitale de la Syrie. Malgré tout, aucun de ses diplômes n'est reconnu au Québec, même avec l'aide du ministère de l'Immigration du Québec. « Ce qui est frustrant, c'est qu'on nous donne peu d'explications quant au refus de nos diplômes », explique-t-il.

SORTIR DE L'ISOLEMENT

C'est alors qu'un de ses amis, enseignant en informatique au Collège de Bois-de-Boulogne, l'invite à orienter sa recherche d'emploi vers le collège. Malheureusement, il n'y a aucun poste disponible, et la non-reconnaissance de ses diplômes complique les choses.

« Le plus dur à obtenir, c'est de l'expérience de travail canadienne. J'ai l'impression que c'est ce qui est recherché en priorité par les employeurs. Or, sans expérience canadienne, on n'est pas convoqué en entrevue. C'est un cercle vicieux », précise-t-il.

Deux techniciens de laboratoire, Normand Maheu et Sylvie Demers, membres du Syndicat du personnel de soutien du Collège de Bois-de-Boulogne (CSQ), l'invitent à faire un stage d'observation au laboratoire. Ce dernier est utilisé pour les cours de chimie et fréquenté par les étudiants des programmes



Sylvie Demers et Normand Maheu

Photos François Beaugard

Sciences de la nature et Soins infirmiers. « Alors que M. Saba devait venir quelques heures, il est finalement venu presque tous les jours pendant trois semaines au début de la session d'hiver! », souligne Normand Maheu.

« Quand on lui a soumis le projet, la direction du collège a émis certaines réticences, notamment pour des questions d'assurance. Il a fallu pousser l'idée en CRT pour qu'elle acquiesce. Après avoir accepté, il faut souligner que la direction a été très accommodante par la suite. Le Service des ressources humaines a même aidé M. Saba à remodeler son curriculum vitæ selon les normes québécoises », explique Sylvie Demers.

Ce stage d'observation lui a permis de sortir de son isolement, de rencontrer des gens, d'établir des contacts, de parler son français. « On oublie souvent que l'intégration à une nouvelle société passe par une foule de petites choses, par l'apprentissage de nouveaux codes culturels, de différents us et coutumes qui ne s'apprennent pas dans un livre », ajoute Normand Maheu.

Les deux techniciens du collège gardent un bon souvenir de cette expérience et encouragent les gens à s'ouvrir aux personnes immigrantes. « Rapidement, on a développé un rapport d'amitié, et nos échanges allaient au-delà du travail. On a tous à apprendre d'un dialogue interculturel. C'est très enrichissant », explique Sylvie Demers.

RETOUR AUX ÉTUDES

Sami Saba est actuellement inscrit à une attestation d'études collégiales (AEC) en biotechnologie du collège Ahuntsic. « À mon âge, il est difficile de retourner aux études dans une formation intensive, d'autant plus que le français n'est pas ma langue maternelle », confie celui qui s'exprime dans un très bon français.

Avec toutes ses connaissances et son expérience, nous sommes persuadés qu'il complètera avec succès sa formation. Une chose est sûre, il pourra toujours compter sur deux alliés avec qui il a gardé contact, Normand Maheu et Sylvie Demers, pour l'épauler dans son intégration à la société québécoise. /

Discrimination salariés-élèves du collégial

UNE GRANDE VICTOIRE POUR LA JUSTICE

CLAUDE GIRARD *Conseiller CSQ aux communications*

Jusqu'à tout récemment, les personnes salariées-élèves du réseau collégial recevaient une rémunération inférieure à celle d'une employée ou d'un employé exerçant les mêmes fonctions, et ce, sans justification valable. Or, voilà que cette situation est maintenant chose du passé en raison de la négociation du Front commun. Un tel gain n'aurait pu être possible sans l'entente de conciliation obtenue, en amont, par la Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSES-CSQ), avec l'appui de la CSQ. Cette entente a permis de poser le premier jalon de cette grande victoire qui a mis fin à une mesure salariale discriminatoire.

Rappelons les faits : en 2007, vingt-deux salariées-élèves, membres du Syndicat du personnel de soutien du Collège de Sherbrooke, affilié à la FPSES-CSQ, ont déposé une plainte à la Commission de l'équité salariale (maintenant la CNESST), afin de dénoncer leur exclusion de l'application de la Loi sur l'équité salariale. Puis, durant près de dix ans, la FPSES-CSQ a multiplié les démarches pour que ces étudiantes et étudiants, et l'ensemble des salariées-élèves du Québec subissant cette discrimination, puissent obtenir justice.

« D'entrée de jeu, la Commission nous a donné raison en indiquant que la Loi sur l'équité salariale devait s'appliquer aux salariées-élèves. Dès lors, le processus de conciliation s'est amorcé. Puis, en décembre dernier, nous avons finalement conclu une entente avec le Conseil du trésor, qui vient corriger le tir pour les salariées-élèves du réseau collégial ayant occupé, notamment, des fonctions administratives ou techniques, ou d'animateur, de moniteur d'activités ou encore de surveillant-sauveteur entre 2007 et 2015 », explique Anne Dionne, la présidente de la FPSES-CSQ.



Anne Dionne

Photo François Beauregard

Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective, toutes les personnes salariées-élèves des cégeps québécois auront droit au taux de traitement ou au premier échelon de l'échelle salariale de la classe d'emploi pour laquelle elles sont embauchées, et ce, rétroactivement à décembre 2015.

UN APPEL À TOUS LES ANCIENS SALARIÉS-ÉLÈVES

Cependant, pour que cette entente s'applique, les vingt-deux signataires de la plainte de 2007 du Cégep de Sherbrooke doivent officiellement retirer leur plainte. Ils sont donc invités à entrer en communication avec la FPSES-CSQ le plus rapidement possible (equite_salariale@fpses.org).

Quant aux autres étudiantes et étudiants qui ont été touchés par cette mesure, ils sont invités, peu importe leur appartenance syndicale, à surveiller les avis publics qui seront éventuellement émis dans chaque région afin de faire connaître la procédure à suivre pour recevoir le montant forfaitaire. Ils doivent aussi entrer en communication avec le cégep où ils ont étudié et travaillé.

« Si la bataille a été longue et ardue, nous n'avons jamais baissé les bras, car il s'agissait d'une lutte juste contre une discrimination qui touchait des salariés parmi les plus vulnérables. Cette grande victoire non seulement rend justice à nos membres, mais s'étend aussi à l'ensemble des étudiantes et étudiants concernés à l'échelle du Québec. J'en suis particulièrement fière », conclut-elle. /

Le monde méconnu de la formation continue au collégial

GABRIEL DANIS

Conseiller CSQ à l'enseignement supérieur

Lorsque l'on évoque les cégeps, spontanément, on pense aux formations préuniversitaires ou techniques. Pourtant, le réseau collégial compte aussi un important secteur consacré à la formation continue, permettant à des milliers de personnes de parfaire leur qualification et leurs compétences. Tels des femmes et des hommes orchestres, les conseillers pédagogiques à la formation continue jouent un rôle central dans la réussite des étudiantes et étudiants ainsi que dans le fonctionnement du secteur.

« Les cégeps offrent, chaque année, environ 350 programmes d'attestation d'études collégiales (AEC), élaborés avec des partenaires du marché du travail, qui permettent d'acquérir une formation technique de courte durée, à temps plein ou à temps partiel. Contrairement au diplôme d'études collégiales (DEC), ces programmes sont des formations spécifiques, sans cours généraux. À cela s'ajoutent la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) et les services aux entreprises (SAE). La formation continue propose aussi aux adultes ayant déjà une formation collégiale la possibilité de suivre de manière accélérée une formation menant à un DEC », précise Cathia Simard, présidente du Syndicat des professionnelles et professionnels du Cégep de Sorel-Tracy (SPPCST-CSQ).



Cathia Simard

UN CHEMINEMENT INDIVIDUALISÉ

Elle explique que le retour aux études des adultes peut être ardu, notamment en raison de la conciliation famille-travail-études. « Chacun a sa propre histoire. En plus de voir à la reconnaissance de leurs acquis et de leurs compétences, le conseiller pédagogique devient, pour ces adultes, un intervenant de première ligne pour toutes questions ou tous problèmes rencontrés. »

« Notre travail s'inscrit donc dans une logique de cheminement individualisé et de suivi constant. Nous devons aussi développer des outils adaptés et nous assurer, en collaboration avec les spécialistes de contenu, de la rigueur des évaluations et des formations », poursuit celle qui est aussi conseillère pédagogique en RAC à la formation continue.

LA PRESSION FINANCIÈRE

Malgré les moyens limités, les conseillers pédagogiques à la formation continue doivent sans cesse recruter de nouveaux étudiants et étudiantes, tout en développant de nouvelles possibilités de formation. « Souvent, ces nouvelles formations entraînent le recrutement d'enseignants et de formateurs dans des délais très serrés », affirme Cathia Simard.

Plusieurs estiment que les surplus de la formation continue sont transférés au fonds consolidé du cégep, plutôt que d'être investis dans ces programmes. « Nous sommes toujours contraints de faire plus avec moins, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'organisation de la formation et du soutien aux étudiantes et étudiants », ajoute la présidente du Syndicat.

UN FINANCEMENT INADÉQUAT

« À cela s'ajoute le fait que les cégeps, contrairement aux universités, doivent composer avec des enveloppes fermées pour financer la formation continue, si bien qu'ils disposent d'un montant fixe qui n'est pas ajusté en fonction de la demande de formation », poursuit-elle.

Alors que la question de l'adéquation formation-emploi fait office d'obsession pour le gouvernement Couillard, on comprend mal la rigidité du financement que doit subir ce secteur, alors que la demande de formation continue dépasse largement l'offre dans bien des cégeps du Québec. /

FORMATION CONTINUE AU COLLÉGIAL EN CHIFFRES

27 357
adultes, en 2011

21 %
réalisant un DEC

58 %

inscrits à un AEC

21 %
suivant des
cours hors programme

PROJET PILOTE DE FINANCEMENT À L'ACTIVITÉ

IRRÉALISTE, BIAISÉ ET CONTRAIRE À L'INTÉRÊT PUBLIC

LISE GOULET *Conseillère CSQ en santé et services sociaux*

Est-il judicieux de comparer des pommes avec des oranges? Tout dépend de l'objectif visé... Avec son projet pilote de financement à l'activité, le ministre Barrette souhaite obtenir des indicateurs sur lesquels s'appuyer pour financer les établissements publics de santé. Or, en comparant les coûts de certaines chirurgies d'un jour entre trois cliniques privées et les établissements publics, il se livre à un exercice fumeux, dont les données seront loin d'être probantes...



L'objectif de Gaétan Barrette semble très clair : démontrer que le coût des soins de santé est plus avantageux au privé qu'au public, pour ensuite ajuster à la baisse le financement des établissements publics. À preuve, les conditions de mise en œuvre du projet pilote, où tout est prévu pour que le secteur privé sorte grand gagnant de l'opération.

« Comment le ministre peut-il espérer obtenir des données concluantes en réalisant le projet pilote dans des cliniques privées, des environnements – comme il le dit lui-même – très fermés, petits et contrôlés, et en appliquer les conclusions aux établissements publics qui sont des milieux ouverts, vastes et cumulant de multiples responsabilités, notamment la prise en charge et le suivi de patients présentant plusieurs problèmes sociaux et de santé? C'est insensé! », lance Sonia Éthier, première vice-présidente de la CSQ.

DES FRAIS ACCESSOIRES EXCLUS DE L'ÉQUATION...

Autre fait à noter : les frais accessoires de santé payés par les patients seront déduits du coût des interventions réalisées dans les cliniques privées. Et c'est ce coût sous-évalué qui servira de base de comparaison pour les interventions pratiquées dans les établissements publics, où l'ensemble des coûts sera considéré.

Selon la CSQ, tout projet pilote visant la révision du financement des établissements publics de santé devrait :

- ✓ Préconiser l'implantation des mesures optimales d'intervention dans le secteur public, où tous les acteurs du continuum de soins sont présents;
- ✓ Remettre l'individu au centre de l'équipe de soins;
- ✓ Prévoir la mise en place d'un comité d'éthique et d'évaluation indépendant pour identifier les standards d'accès, d'intégration, de qualité, d'efficacité et d'efficience, et encadrer le processus d'évaluation;
- ✓ Favoriser la collaboration, l'interdépendance et la confiance entre les professionnels, et encourager le partage et la mise en œuvre des bonnes pratiques cliniques;
- ✓ Intégrer un volet visant à documenter les déboursés liés à la rémunération des médecins et à évaluer leurs incidences sur la pratique médicale et la performance du système de santé.

Cette méthode d'évaluation et de comparaison est déloyale et surtout illégale. Rappelons que les frais accessoires pour des services médicaux essentiels, assurés par la Régie de l'assurance maladie du Québec, sont toujours interdits en vertu de la Loi canadienne sur la santé.

... TOUT COMME LA RÉMUNÉRATION DES MÉDECINS

Plus surprenant encore, la rémunération des médecins ne sera pas considérée dans l'évaluation. « Comment peut-on écarter aussi facilement l'un des facteurs les plus coûteux des soins de santé? Le ministre, qui se dit soucieux de la situation des finances publiques, ne peut soustraire cet enjeu de toute analyse visant à réviser les modèles de financement », ajoute Sonia Éthier.

QUAND LE PRIVÉ DICTE LE TRAVAIL DU PUBLIC

Soulignons également que les onze établissements publics¹ ciblés devront présenter le projet à leurs équipes médicales respectives, vérifier l'intérêt et la disponibilité de leurs médecins et prendre en charge les usagères et usagers des cliniques privées lors des soins préopératoires et du suivi postopératoire, y compris les urgences nécessitant une hospitalisation.

Et, comme si cela n'était pas suffisant, ce sont les trois cliniques privées² qui détermineront trimestriellement le calendrier des chirurgies et des interventions sous scopie pour toute la durée du projet, soit de mai 2016 à la date fixée par le ministre, au plus tard le 31 décembre 2018.

« Priver le réseau public de ses ressources professionnelles et le contraindre aux obligations organisationnelles du privé est un réel non-sens, surtout dans le cadre d'un projet visant à comparer l'efficacité des milieux respectifs », poursuit-elle.

1 Le CHUM (Centre hospitalier de l'Université de Montréal), le CUSM (Centre universitaire de santé McGill) et les cinq CIUSSS (centre intégré universitaire de santé et de services sociaux) de Montréal, les trois CISSS (centre intégré de santé et de services sociaux) de la Montérégie et le CISSS de Laval.

2 Chirurgie DIX30, Centre de chirurgie RocklandMD et Groupe Opmedic.



Sonia Éthier

Photo François Beauregard

UNE INTÉGRATION DES SOINS NON ASSURÉE

Par ailleurs, selon les modalités présentées dans le projet pilote, un usager de Laval pourrait théoriquement être opéré à Montréal et être pris en charge par un établissement de la Montérégie. Outre les nombreux problèmes d'accessibilité, les informations de son dossier pourraient devoir transiter entre plusieurs intervenants et établissements. Or, aucune mécanique administrative visant à assurer le consentement éclairé de l'usager, la protection de ses renseignements personnels et sa prise en charge efficiente n'est définie.

« Plutôt que de multiplier le nombre de professionnels et de lieux d'intervention, la CSQ revendique de meilleures conditions qui permettraient d'améliorer les services publics en milieu hospitalier, où tous les acteurs du continuum de soins détenant l'expertise requise sont présents. Le ministre doit absolument refaire ses devoirs. C'est la crédibilité même de la démarche entreprise qui est en jeu », conclut-elle. /

Frais accessoires de santé

UN DOSSIER À SURVEILLER

Les frais accessoires pour des services de santé essentiels sont illégaux selon la Loi canadienne sur la santé. Cependant, cela n'a pas freiné les élans du ministre Barrette dans ce dossier. Or, l'opposition des organisations du Québec, mais également la pression politique du reste du Canada sur la ministre fédérale de la Santé, Jane Philpott, semble faire son œuvre... En effet, le nouveau règlement définissant la nature et l'ampleur des frais accessoires qui seront autorisés au Québec n'a toujours pas été rendu public.

Toutefois, il ne faut pas sous-estimer le ministre Barrette, qui continue à s'affairer à encadrer la facturation des frais accessoires. Pensons au projet pilote de financement à l'activité des chirurgies d'un jour dans les cliniques privées (voir l'article ci-contre) et au projet de loi n° 92 visant à augmenter les pouvoirs de la RAMQ pour lui permettre de recouvrer une somme illégalement obtenue par un professionnel de la santé ou un tiers. Plus que jamais, la vigilance est de mise... /



Photo iStock

Le Commissaire à la santé et au bien-être

FIER DE CE QUI A ÉTÉ ACCOMPLI, SOUCIEUX POUR L'AVENIR

FRANÇOIS BEAUREGARD *Collaboration*

Alors que se poursuit la profonde mutation du système de santé, le gouvernement démantèle, en catimini, le principal poste d'expert indépendant responsable d'évaluer la pertinence des politiques adoptées. Le Commissaire à la santé et au bien-être devait pourtant favoriser la transparence et l'imputabilité en regard des résultats du système de santé. L'abolition de ce poste laisse en plan des réflexions fondamentales sur nombre d'enjeux préoccupants, dont la constitution du panier de services assurés, la qualité des soins aux personnes âgées et la rémunération des médecins. *Nouvelles CSQ* a rencontré le commissaire Robert Salois.

QUELLE EST LA NATURE DE VOTRE MANDAT ET QUELLE APPROCHE AVEZ-VOUS MISE DE L'AVANT POUR LE RÉALISER?

Par la loi, notre mandat est d'apporter un éclairage pertinent au débat public et à la prise de décision gouvernementale afin de contribuer à l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de la population. Pour le réaliser, nous avons mis en œuvre une approche de travail novatrice reposant sur l'engagement et la rencontre de diverses sources de connaissances, des divers acteurs et, surtout, accordant une place de choix à la participation citoyenne.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX DÉFIS QUE VOUS AVEZ DÛ RELEVER?

Notre premier défi a été de monter une équipe compétente, capable de développer les outils lui permettant d'appréhender un système aussi complexe que celui de la santé et des services sociaux et de le comparer avec ceux des autres provinces canadiennes et d'autres pays. Nous nous sommes aussi dotés d'une instance délibérative, formée de citoyennes et citoyens et d'experts, pour participer au processus même d'appréciation de la qualité des soins de santé. Nous avons relevé ces défis avec succès.

QUELS ONT ÉTÉ VOS PRINCIPAUX CONSTATS?

Les citoyennes et citoyens obtiennent des services de qualité une fois qu'ils parviennent à entrer dans le système de santé. Ce sont principalement l'accès et l'organisation du système qui posent problème. Autre constat majeur, il y a une grande inertie face aux changements pour implanter des solutions ayant pourtant démontré leur efficacité. Ces solutions relèvent notamment de l'interdisciplinarité, de l'informatisation et du mode de rémunération des médecins.



Photo François Beauregard

Robert Salois

QUELLE EST VOTRE PLUS GRANDE SOURCE DE SATISFACTION?

Être devenu un point de référence en matière de données et avoir eu le privilège de faire équipe avec des gens extrêmement compétents. Je savais que nos publications étaient un guide, un outil de mesure pour plusieurs, mais je réalise, par les échos que je reçois, à quel point elles sont devenues un repère important pour la prise de décisions stratégiques. Nous disposons maintenant de données inédites et indispensables pour comparer et bien suivre l'évolution de notre système de santé et de services sociaux dans le temps.

Un virage inquiétant, selon la CSQ

Lors du dépôt du budget, en mars dernier, le gouvernement Couillard a annoncé la fin des activités du Commissaire. Ses responsabilités seront confiées au ministère de la Santé et à l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux. La fin de cette institution d'évaluation indépendante soulève de nombreuses inquiétudes, en raison des importantes transformations de la gouvernance et de la gestion du système de santé québécois qui ont cours.

QUEL BILAN FAITES-VOUS DE VOS TRAVAUX?

Je suis fier de ce que nous avons bâti et produit, de comment nous l'avons fait et des traces que nous laissons derrière. Nous n'avons jamais perdu de vue notre raison d'être, notre intégrité, notre humanité. Nous avons accompli tout cela dans le respect que nous devons aux personnes qui, chaque jour, œuvrent au sein de ce système pour notre bien-être et notre santé.

Mon principal regret est de constater la perte d'une perspective indépendante sur l'évaluation du système de santé et de services sociaux, la perte d'un accès à des données crédibles et la mise de côté de la participation citoyenne, si essentielle à la bonne gouvernance publique.

QUEL EST VOTRE PLUS GRAND SOUHAIT POUR LA SUITE DES CHOSSES?

J'ose espérer qu'il puisse toujours exister une entité indépendante pour apprécier la performance du système de santé, surtout dans le contexte des mutations majeures qui s'opèrent actuellement avec la mise en vigueur des projets de loi 10 et 20. L'indépendance d'une telle entité devrait même être accrue en faisant en sorte qu'elle relève de l'Assemblée nationale plutôt que du ministre. /

PÉTITION POUR LE MAINTIEN DU POSTE DE COMMISSAIRE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE

La Fédération de la Santé du Québec (FSQ-CSQ) et la Fédération des syndicats de la santé et des services sociaux (F4S-CSQ) invitent la population à signer, d'ici le 23 mai 2016, la pétition électronique pour le maintien du poste de Commissaire à la santé et au bien-être sur le site de l'Assemblée nationale.

Selon Claire Montour, il est essentiel d'avoir un regard indépendant pour évaluer les conséquences des décisions du ministre Barrette. « L'abolition de cet organisme permettra au ministre d'évaluer lui-même, avec complaisance, le succès des mesures qu'il met de l'avant. Ce recul démocratique dangereux remet en question la volonté de transparence affirmée par le ministre et son gouvernement », déclare la présidente de la FSQ-CSQ.

Pour Claude de Montigny, président de la F4S-CSQ, les analyses du Commissaire mettent en lumière des problèmes qui affectent quotidiennement le travail de ses membres et qui ont des impacts majeurs sur la qualité des soins offerts. C'est pourquoi il est essentiel de maintenir en fonction cet organisme indépendant.

Pour signer la pétition : assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-5947/index.html /



Révision du panier de services assurés

RENCONTRE AVEC LE COMMISSAIRE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE

LISE GOULET

Conseillère CSQ en santé et services sociaux

À la suite du dépôt de son mémoire dans le cadre des consultations publiques entourant la révision du panier de services assurés, la CSQ a rencontré l'équipe du Commissaire à la santé et au bien-être, en avril dernier, pour discuter des recommandations mises de l'avant. L'échange très fructueux a permis de comprendre les préoccupations respectives et d'approfondir la réflexion sur certains enjeux.

La CSQ a démontré qu'il n'était pas nécessaire de réduire l'offre de services publics, puisqu'il existe de multiples solutions de rechange économiques, fiscales et organisationnelles pour améliorer le financement et le fonctionnement du réseau de santé. Ainsi qu'il a été voté unanimement lors du Conseil général de la CSQ, en mars dernier, 35 organisations affiliées, représentant près de 94 000 membres, ont fait parvenir au Commissaire (en date du 21 avril 2016) une lettre d'appui aux valeurs et aux recommandations formulées par la Centrale. /

Assurance médicaments 100 % publique

La campagne citoyenne porte fruit

LISE GOULET

Conseillère CSQ en santé et services sociaux

La campagne Le remède aux coupures, ça existe! donne ses premiers résultats! Plus de 6 000 personnes ont acheminé la lettre d'appui à leur député et près de 8 000 ont signé la pétition en faveur d'une assurance entièrement publique. Quelques députés, tous partis politiques confondus, ont répondu à leurs concitoyennes et concitoyens. Rappelons que la lettre est acheminée, en copie conforme, au ministre de la Santé et des Services sociaux, au ministre des Finances, au président du Conseil du trésor et, enfin, à la Commission de révision permanente des programmes.

De plus, la Coalition solidarité santé, instigatrice de la campagne, a été invitée à participer aux consultations sur le projet de loi n° 81 visant à réduire le coût de certains médicaments en permettant le recours à une procédure d'appel d'offres. Son mémoire, qui a été acheminé à toute la députation québécoise, invite le gouvernement à agir sans tarder sur le deuxième poste de dépenses de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) qui nous coûte plus de 7,5 milliards de dollars par année.



**MAINTENONS
LA PRESSION
POLITIQUE SUR LES ÉLUS**

La campagne se poursuivra jusqu'à l'automne. Pour signer la lettre d'appui, suivre le taux de participation par circonscription ou accéder au matériel de la campagne, visitez le site remedeauxcoupures.cssante.com. Votre appui est important! /

Droit du travail

Moyens de pression et droit de grève

LA CSQ CONTESTE DES DISPOSITIONS DU CODE DU TRAVAIL

NATHALIE LÉGER *Avocate CSQ*



Lors du Congrès de la CSQ, en 2015, une résolution a été adoptée à l'effet de contester les dispositions législatives limitant notre capacité à exercer, au sens large, notre liberté d'association. Dès l'automne suivant, les limites à l'exercice des moyens de pression plus légers que la grève ont été constatées lors des actions menées par la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ).

En réponse aux attaques patronales contre ces mesures, qui ont été considérées comme illégales par la Commission des relations du travail (CRT) – aujourd'hui Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) –, la CSQ a décidé de contester, en Cour supérieure, la constitutionnalité des différents articles du Code du travail, qui donne le pouvoir à la CNESST d'ordonner l'exécution de l'intégralité des services.

Selon la Centrale, ces dispositions entravent l'exercice de la liberté d'association, puisqu'elles nous limitent dans le choix de nos moyens de pression et ne nous permettent pas de les adapter selon les milieux de travail. Elles brisent aussi l'équilibre des rapports de force, car l'employeur a la certitude d'obtenir gain de cause devant la CNESST.

Cette lutte juridique, qui touche le réseau de l'éducation, aura aussi un effet sur tous les autres secteurs des services publics. Un dossier à suivre... /

PROCESSUS DE CONGÉDIEMENT DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Victoire syndicale commune devant la Cour suprême

CLAUDINE MORIN *Avocate CSQ*

MARIE-EVE IMONTI *Conseillère CSQ aux communications*

Le plus haut tribunal au pays a tranché : les délibérations d'un comité exécutif d'une commission scolaire, menant au congédiement d'une employée ou d'un employé, ne sont pas protégées par le sceau du secret. Ainsi, les commissaires impliqués peuvent être appelés à témoigner. Pour la CSQ, cette victoire syndicale conjointe devant la Cour suprême du Canada représente un gain majeur pour la protection et la défense du lien d'emploi de ses membres.

La Cour suprême a rendu ce jugement, à la mi-mars, dans le cadre d'une cause opposant la Commission scolaire de Laval et la Fédération des commissions scolaires du Québec au Syndicat de l'enseignement de la région de Laval et à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), auxquels s'était jointe la CSQ, désireuse de faire clarifier certains points dans l'intérêt de ses propres membres.

Le litige a débuté lorsque le syndicat a contesté le congédiement d'un enseignant et a voulu faire témoigner, devant un arbitre de grief, les commissaires à l'origine de la décision. La convention collective stipulant qu'un tel congédiement ne peut avoir lieu sans qu'il y ait eu auparavant « de mûres délibérations », le syndicat a assigné les commissaires à comparaître pour témoigner des échanges ayant précédé la décision de congédiement.

DE L'ARBITRAGE À LA COUR SUPRÊME

Pour sa part, la Commission scolaire de Laval a réagi en contestant le droit du syndicat de faire comparaître et d'interroger les commissaires, demandant par le fait même à l'arbitre d'annuler l'assignation à comparaître. Selon elle, puisqu'une commission scolaire est un organe décisionnel collectif et que ses décisions sont rendues publiques par résolution, les commissaires avaient le droit de garder le secret sur leurs échanges.

Dans un premier temps, cette interprétation n'a pas été retenue par l'arbitre, car, selon lui, le secret du délibéré ne s'appliquait pas à une commission scolaire. La Commission scolaire a porté alors le dossier devant la Cour supérieure, qui lui a donné raison. Le jugement a été annulé, ensuite, en faveur de la partie syndicale par la Cour d'appel. La cause s'est finalement retrouvée en Cour suprême, qui a rétabli la décision de l'arbitre.



Photo iStock



Claudine Morin, Amy Nguyen et Nathalie Léger, avocates à la CSQ, lors de l'audience à la Cour suprême.

LES ARGUMENTS RETENUS

La Cour suprême a accueilli, notamment, les arguments présentés par la CSQ selon lesquels la relation entre la commission scolaire et l'enseignant est une relation d'emploi régie par le droit commun. Ainsi, lorsqu'elle décide de résilier un lien d'emploi, elle prend une décision de nature privée.

Comme pour tout autre employeur, il est possible d'interroger chacune des personnes ayant participé à une décision de mettre fin à l'emploi d'une personne salariée pour connaître tout élément pertinent sur le processus formel. Au surplus, le huis clos entourant un délibéré menant à un congédiement ne soustrait pas les commissaires au devoir de témoigner sur les éléments pertinents à leur décision. En effet, la Cour indique qu'« un salarié est certes en droit d'interroger et de confronter les personnes qui ont décidé de son renvoi sur les circonstances qui entourent leur décision et sur les détails du processus qui y a mené ».

Négociations du secteur public

DES QUESTIONS INCONTOURNABLES... ET LEURS RÉPONSES



PIERRE-ANTOINE HARVEY *Économiste CSQ*

MARIO LABBÉ *Conseiller CSQ à la sécurité sociale*

Les représentantes et représentants du Front commun et du Conseil du trésor sont en voie de conclure leurs travaux entourant la rédaction des textes liés aux éléments négociés. L'entente intersectorielle, intervenue le 17 décembre 2015, touche notamment le salaire, la retraite et les droits parentaux.

QUE VAIS-JE OBTENIR SUR LES PLANS SALARIAL ET FORFAITAIRE?

Voici comment s'articulent les hausses salariales et les montants forfaitaires obtenus au terme de la négociation :

	Pour la période du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016	À compter du 1 ^{er} avril 2016	À compter du 1 ^{er} avril 2017	À compter du 1 ^{er} avril 2018	Pour la période du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020
Augmentations des taux et échelles		1,5 %	1,75 %	2 %	Intégration à la structure
Montants forfaitaires	30 cents pour chaque heure rémunérée				16 cents pour chaque heure rémunérée

À QUEL MOMENT LES SOMMES DUES SERONT-ELLES VERSÉES?

Le montant forfaitaire pour l'année 2015 et l'augmentation du 1^{er} avril 2016 seront versés après la signature des différentes conventions collectives, qui incluent les dispositions sectorielles et intersectorielles. Les modalités de versements demeurent à déterminer dans les ententes sectorielles.

En général, une période d'un ou deux mois après la signature est nécessaire avant l'application des nouvelles échelles. Le versement de la rétroactivité, tant pour l'augmentation que pour le montant forfaitaire, peut prendre jusqu'à un mois supplémentaire.

QUELLES SONT LES HEURES PRISES EN COMPTE POUR LE MONTANT FORFAITAIRE?

L'ensemble des heures effectivement travaillées au cours de la période sont comptabilisées pour les montants forfaitaires. Cela inclut les heures supplémentaires¹ et toutes les autres périodes pour lesquelles la personne reçoit un traitement (prestations de congé de maternité, de paternité ou d'adoption, indemnités prévues aux congés parentaux, prestations d'assurance salaire incluant celles provenant de la CNESST (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail), de la SAAQ (Société de l'assurance automobile du Québec) ou de l'employeur dans le cas d'un accident de travail, s'il y a lieu).

COMMENT S'APPLIQUE LE MONTANT FORFAITAIRE POUR LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS?

- Commissions scolaires : le calcul des montants forfaitaires est fait sur la base des 200 jours de travail. Pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, le personnel enseignant recevra 2,74 \$ par jour régulier rémunéré. En 2019, ce montant journalier sera de 1,46 \$.
- Collégial : les montants forfaitaires seront calculés sur la base de l'équivalence temps complet (ETC). Pour une ETC, les enseignantes et enseignants recevront 547,89 \$ en 2015 et 292,21 \$ en 2019.

QUELLE SERA MON AUGMENTATION LORS DE L'INTÉGRATION À LA STRUCTURE SALARIALE, EN 2019?

Les majorations qui seront obtenues lors de l'intégration à la structure salariale bonifiée varient selon les titres d'emplois et les échelons occupés avant l'intégration. Pour calculer votre ajustement, consultez l'outil de simulation, disponible à l'adresse suivante monsalaire.lacsq.org.

Rappelons que cette intégration pourrait vous faire changer d'échelon (à la baisse ou à la hausse). Par contre, ce changement d'échelon n'annule pas les avancements d'échelons normaux prévus à votre convention collective. Il ne vient pas non plus modifier votre ancienneté.

Un comité conjoint a été mis sur pied afin de voir aux problèmes pouvant être causés par la mise en œuvre de la structure et de convenir des solutions à y apporter.

1 Il n'y a pas de majoration du montant forfaitaire qui s'applique, même si les heures supplémentaires prises en compte sont majorées.

QU'ADVIENT-IL DES PRIMES SUSPENDUES PAR LE GOUVERNEMENT À LA FIN DE LA CONVENTION COLLECTIVE?

Le gouvernement accordera une rétroactivité au 1^{er} avril 2015 afin de combler la période où les primes liées aux troubles graves de comportement, au CHSLD, au Grand-Nord et aux psychologues ont été suspendues. Il est à noter que la prime pour les psychologues est maintenant accessible pour celles et ceux travaillant dans le réseau scolaire.

QUAND ENTRERA EN VIGUEUR LA NOUVELLE PRIME POUR LES OUVRIERS SPÉCIALISÉS?

La nouvelle prime d'attraction et de rétention négociée pour certaines ouvrières et certains ouvriers spécialisés entrera en vigueur avec la signature de la convention collective.

Rappelons que cette prime est le résultat d'une lutte historique, qui aura duré plus de dix ans. Elle touchera les électriciens, les électriciens classe principale ou maîtres-électriciens, les tuyauteurs ou plombiers, les menuisiers, les peintres, les mécaniciens de machines fixes, les spécialistes en mécanique d'ajustage ou machinistes et les ouvriers certifiés d'entretien (ou ouvriers d'entretien général) qui possèdent les qualifications requises pour l'un des titres précédents.

AJUSTEMENT DES PRIMES EXPRIMÉES EN DOLLARS

Certaines primes et allocations sont exprimées en montant fixe, dont les primes d'isolement et d'éloignement sont un exemple. Elles seront ajustées de 1,5 % en 2016, de 1,75 % en 2017, de 2 % en 2018 et de 2 % en 2019.

À QUEL MOMENT LES CHANGEMENTS APPORTÉS À LA RETRAITE ENTRERONT-ILS EN VIGUEUR?

Les modifications au RREGOP (Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics) entreront en vigueur aux dates suivantes :

- ✓ nouveaux critères de retraite sans réduction actuarielle à 61 ans ou selon le facteur 90 (minimum 60 ans) s'ajoutant au critère de 35 ans de service, peu importe l'âge, qui demeure inchangé : pour les personnes qui prendront leur retraite à partir du 2 juillet 2019;
- ✓ augmentation de la réduction actuarielle de 4 à 6 % : pour les personnes qui prendront leur retraite à partir du 2 juillet 2020;
- ✓ possibilité de cotiser au RREGOP pour une 39^e et une 40^e année : à partir du 1^{er} janvier 2017.

Concernant les deux premiers points, des mesures transitoires ont été convenues pour les personnes qui auront commencé une entente de retraite progressive avant la date de dépôt à l'Assemblée nationale du projet de loi relatif à ces modifications ou dans les 100 jours suivant cette date.



COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE SYNDICAT

Vous planifiez votre retraite ou comptez la prendre sous peu? Dans certains cas, les nouvelles mesures pourraient ne pas s'appliquer aux personnes ayant commencé une retraite progressive. Communiquez avec votre syndicat pour vous assurer de la procédure à suivre.

QUE DOIS-JE SAVOIR EN MATIÈRE DE DROITS PARENTAUX?

Les modifications suivantes seront apportées aux droits parentaux pour les personnes dont le congé de maternité, de paternité ou pour adoption débutera à la date de signature de la convention collective les couvrant ou après :

- ✓ nouvelle formule de calcul des indemnités complémentaires durant le congé de maternité assurant un remplacement du revenu net à 100 % pour toutes;
- ✓ exigence de 20 semaines de service pour avoir droit aux indemnités complémentaires durant un congé de paternité ou pour adoption. /

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

UNE QUESTION D'AUDACE POLITIQUE

JEAN-FRANÇOIS PICHÉ

Conseiller CSQ à l'action professionnelle et sociale

Le gouvernement du Québec doit déposer sous peu son troisième plan de lutte pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale¹. Pour la CSQ, c'était là une occasion à ne pas rater afin de faire valoir ses pistes de solution. En tête de liste : l'éducation et la hausse des revenus pour les personnes les plus pauvres.

AGIR DÈS LA PETITE ENFANCE

La meilleure arme contre la pauvreté est sans conteste l'éducation. L'importance d'agir tôt, avant même l'entrée à l'école, a été maintes fois démontrée, particulièrement pour les élèves issus des milieux défavorisés. La qualité des services offerts dans le réseau public des services de garde éducatifs à la petite enfance contribue au développement des tout-petits et les prépare adéquatement pour l'école.

Dans son mémoire² présenté au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la CSQ a fortement recommandé que le développement de ce réseau soit assuré. Et, puisque les familles démunies sont souvent incapables de s'offrir les services de garde à contribution réduite, la CSQ a insisté sur l'importance de rehausser l'offre de maternelle quatre ans à temps plein dans les milieux défavorisés.

POURSUIVRE LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE ET L'ANALPHABÉTISME

Autre élément incontournable : la lutte contre le décrochage. La CSQ a insisté sur l'importance que le gouvernement se dote d'une véritable politique intégrée sur la persévérance scolaire et la réussite éducative pour contrer ce fléau, et de faire de l'éducation une priorité nationale en garantissant à tous les élèves des chances égales de réussite. Par ailleurs, déplorant le taux élevé d'analphabétisme (19 %) au Québec, elle a aussi réclamé que le budget consacré à cet enjeu soit augmenté de manière à permettre aux personnes touchées, qu'elles soient au travail ou en quête d'emploi, de recevoir une formation.

1 La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale adoptée en 2002 au Québec oblige le gouvernement à se dote d'un tel plan d'action.

2 CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (2016). *La solidarité et l'éducation comme remèdes aux inégalités et à l'exclusion sociales*, [En ligne] (février), 33 p., D12777. [lacsq.org/fileadmin/user_upload/csq/documents/documentation/avis_memoires/2015-2016/D12777.pdf].



LA FORMATION CONTINUE AUX ADULTES, UN ROUAGE ESSENTIEL

Puisque le marché du travail exige l'acquisition constante de nouvelles connaissances et habiletés, la formation continue aux adultes est incontournable. Or, le budget actuellement octroyé aux commissions scolaires ne permet que l'inscription de 3 000 personnes par année, comparativement à 75 000 à l'université. Dans ce contexte, il est essentiel d'augmenter l'offre de formation continue pour les adultes.

DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE PLUS GÉNÉREUSES

Avec 623 \$ par mois, une personne seule sur l'aide sociale réussit à combler seulement 50 % de ses besoins de base (logement, nourriture, vêtements). Malgré un montant de prestation plus élevé, une famille monoparentale ne peut couvrir que 80 % de ses besoins de base. En mode survie, ces personnes sont incapables de se consacrer à la recherche d'un emploi ou à l'acquisition d'une formation. Les prestations d'aide sociale doivent donc être bonifiées pour combler 100 % des besoins de base.

LE SALAIRE MINIMUM À 15 \$ L'HEURE

Selon Statistique Canada, le seuil de faible revenu se situe à 25 000 \$ pour une personne seule vivant dans une ville d'au moins 500 000 habitants. Or, le revenu annuel d'une personne travaillant à temps plein (35 heures par semaine) au salaire minimum s'élève actuellement à 19 200 \$. Pour la CSQ, il ne fait aucun doute : le salaire minimum doit passer à 15 \$ l'heure, ce qui permettrait de toucher un salaire de 26 250 \$.

Il est à noter que la Californie vient tout juste d'adopter un tel salaire minimum, et l'État de New York est sur le point d'en faire tout autant. Au Canada, un syndicat de la Colombie-Britannique a démarré une campagne. Il est temps d'emboîter le pas ici, au Québec!

L'INTÉGRATION EN EMPLOI, UNE AUTRE CLÉ IMPORTANTE

Des programmes existent actuellement pour aider les personnes immigrantes, les autochtones, les femmes, les travailleurs âgés et les bénéficiaires de l'aide sociale à trouver et conserver un emploi. Or, les approches utilisées sont les mêmes, peu importe le groupe concerné, ce qui est totalement dénué de sens. Pensons, par exemple, aux problèmes liés à la reconnaissance des acquis et à la francisation des personnes immigrantes, et au manque criant de formation des autochtones. La CSQ a insisté sur l'importance d'assurer des interventions différenciées pour aider ces personnes à trouver un emploi.

S'appuyant sur des données révélant que près de 50 % des Québécoises et Québécois³ ont une opinion négative des personnes sur l'aide sociale, la CSQ a aussi insisté sur l'importance de lancer une campagne pour lutter contre les préjugés, qui nuisent à l'obtention d'un emploi.

Par ailleurs, l'intégration en emploi implique aussi la valorisation du travail. Or, la dégradation des conditions de travail dans de nombreux pays, dont le Canada et le Québec, peut conduire à la pauvreté. Il est temps de freiner la précarisation des emplois.

DES SERVICES PUBLICS POUR COMBATTRE LA PAUVRETÉ

La capacité des personnes pauvres à obtenir des services publics de qualité constitue une autre voie de sortie de la pauvreté. Or, il a été démontré que les compressions des dernières années touchent particulièrement les plus vulnérables. Ainsi, un plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale passe obligatoirement par la fin des compressions, mais aussi par un réinvestissement massif dans les services publics grâce, notamment, à la fiscalité.

L'AUDACE DE METTRE FIN À LA PAUVRETÉ

Le Québec a adopté, en 2002, une loi avant-gardiste pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les pistes de solutions proposées par la CSQ requièrent que nos élus fassent à nouveau preuve d'une telle audace politique, en mettant en place les leviers nécessaires à l'élimination de la pauvreté au Québec. /

3 MANUGUERRA-GAGNÉ, Renaud (2016). « Les Québécois sont plus durs avec les pauvres », *La Presse*, [En ligne] (14 janvier). [lapresse.ca/actualites/201601/14/01-4939794-les-quebecois-sont-plus-durs-avec-les-pauvres.php].

La Personnelle +
Les protections RésAut CSQ =
la bonne combinaison pour vos
besoins en assurances auto,
habitation et entreprise

Votre syndicat a choisi les avantages
de La Personnelle. Découvrez pourquoi
98%⁺ de nos clients renouvellent leur
contrat année après année.



Demandez une soumission et comparez

1 888 476-8737
csq.lapersonnelle.com



Les
protections
RésAut CSQ
Assurances auto, habitation et entreprise



Assureur choisi par la CSQ



laPersonnelle

La bonne combinaison.

¹Source : Rapport de suivi de groupe, septembre 2015.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

Partenariat transpacifique

UNE MENACE À LA SOUVERAINETÉ DU CANADA ET DU QUÉBEC

FRANÇOIS BEAUREGARD *Collaboration*

Le Partenariat transpacifique (PTP) est un accord de libre-échange entre une douzaine de pays de la zone pacifique qui doit être présenté au Parlement canadien en 2017 en vue de son adoption et de sa mise en œuvre. Selon Pierre-Yves Serinet, coordonnateur du Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC), la ratification éventuelle de cet accord représente une dangereuse menace à nos politiques publiques. Le magazine présente la deuxième partie de l'entrevue réalisée ce printemps.

POURQUOI DEVRIONS-NOUS NOUS INQUIÉTER DE CET ACCORD COMMERCIAL?

L'ensemble des politiques publiques est menacé par cet accord; cela est vrai non seulement en agriculture, mais aussi en matière de culture, d'environnement, de santé et d'éducation. D'ailleurs, l'Internationale de l'Éducation (IE), dont la CSQ est membre, a déjà fait part de ses inquiétudes quant aux effets potentiels du PTP sur le secteur de l'éducation.

POUVEZ-VOUS PRÉCISER LA POSITION DE L'IE CONCERNANT L'IMPACT SUR L'ÉDUCATION?

L'IE estime que le PTP ne prévoit pas d'exclusion claire pour l'éducation ou les autres services publics. L'exception prévue ouvre la porte à des interprétations contradictoires.

De fait, on en comprend que, si une partie du système éducatif d'un pays est fournie sur une base commerciale ou moyennant paiement ou s'il existe des écoles privées, l'éducation ne peut pas relever de cette exception générale.

Pour l'IE, l'inclusion des services éducatifs dans un accord commercial limite le champ des politiques publiques et intensifie la pression en faveur de la privatisation et de la commercialisation.

VOUS AFFIRMEZ QUE LA POPULATION POURRAIT PAYER TRÈS CHER CET ACCORD... POURQUOI?

En éducation, la norme internationale sur les droits d'auteur est de 50 ans avant qu'une œuvre puisse être utilisée libre de droits. Le PTP allongerait ce délai à 70 ans. Les établissements publics d'éducation devraient donc payer des dizaines de millions de dollars de plus en frais de licence supplémentaires pour la reproduction des textes destinés à la formation.



Pierre-Yves Serinet

Photo François Beauregard

En santé, les enjeux sont énormes. En 2013, la population canadienne a fait exécuter 500 millions de prescriptions de produits pharmaceutiques au coût de 30 milliards de dollars. Une fois le PTP signé, la période de protection des brevets pharmaceutiques augmenterait de deux ans, retardant d'autant l'accès aux médicaments génériques moins coûteux.

Le Canada et le Québec paient déjà 30 % de plus que la moyenne des pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) pour leurs médicaments. Cette clause aggraverait donc la situation et plomberait les finances publiques. Le Centre canadien de politiques alternatives évalue à 636 millions de dollars par an les coûts de cette seule clause pour les gouvernements provinciaux et les individus.

LE RQIC EST-IL LA SEULE COALITION QUI S'OPPOSE À LA SIGNATURE DE CE TRAITÉ?

Non, des regroupements d'infirmières et d'infirmiers d'Australie, de Nouvelle-Zélande et du Canada, dont la Fédération de la Santé du Québec (FSQ-CSQ), s'opposent notamment à la signature de cet accord. Ces organisations considèrent qu'il met en danger les services de santé indispensables à nos communautés et limite la capacité des gouvernements d'agir dans l'intérêt public. Ces organismes estiment, à juste titre, que le PTP donne trop de pouvoirs aux compagnies pharmaceutiques.

Un autre aspect inquiétant sur le plan de la santé publique est la limitation que cet accord impose à l'étiquetage des aliments. Le personnel infirmier de ces pays affirme que la population a le droit de connaître le contenu de la nourriture qu'elle consomme. Il a bien raison : c'est une information essentielle à la prise de décision responsable visant une saine alimentation.

La santé est un enjeu central pour tous les pays et pour tous les individus. Les accords qui touchent les décisions politiques en cette matière doivent être débattus en toute transparence. Ce n'est malheureusement pas ce qui est arrivé depuis le début des discussions entourant ce projet d'entente commerciale.

LES EMPLOIS SONT-ILS MENACÉS?

Le PTP n'inclut aucune mesure concrète directe pour protéger ou créer des emplois. Au contraire, il menotte les gouvernements et les empêche de mettre de l'avant des politiques industrielles et des mesures actives d'emploi. On présume qu'avec une réduction des tarifs et en accordant des protections accrues aux investisseurs, les emplois suivront...

C'est le credo dominant selon lequel les entreprises doivent jouir d'une totale liberté pour décider quand, où et comment produire des biens et des services. Pourtant, l'histoire récente révèle la médiocre performance des entreprises au moment de transposer cette liberté en emplois ou en croissance.



EN QUOI CET ACCORD REMET-IL EN QUESTION LA SOUVERAINETÉ DES ÉTATS?

Déjà, en vertu de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain), le Canada a été poursuivi 39 fois par des multinationales en s'appuyant sur le mécanisme de règlement des différends. Les ententes de libre-échange élargissent la portée de ce mécanisme. L'interprétation des « droits » ainsi accordés aux investisseurs étrangers touche un éventail de plus en plus large de politiques publiques.

Dans certains pays, on conteste la hausse du salaire minimum (Égypte), des protections environnementales minimales (Canada), le retrait du nucléaire (Allemagne), des mesures de santé publique (Uruguay et Australie) et même des décisions juridiques.

La souveraineté des États serait affaiblie sur des questions aussi vitales que la protection de l'environnement. Par exemple, la compagnie américaine Lone Pine Resources poursuit le gouvernement canadien pour des dommages évalués à 118,9 millions de dollars américains en raison de la suspension, par le gouvernement québécois, de permis de recherche gazières et pétrolières dans l'estuaire du golfe Saint-Laurent. Voulons-nous que des compagnies pétrolières nous imposent des projets qui ne reçoivent pas l'assentiment de la population concernée?

Cet accord de libre-échange accorde des privilèges et des droits démesurés aux investisseurs étrangers, sans aucun mécanisme les obligeant à rendre des comptes lorsque leurs activités détruisent l'environnement.

CET ACCORD POURRAIT-IL AVOIR UN IMPACT SUR LES MUNICIPALITÉS?

Oui, absolument. Le RQIC a d'ailleurs entrepris une campagne de sensibilisation auprès des municipalités du Québec. Les élus devraient être inquiets, notamment en ce qui concerne leurs marchés publics, qui sont des leviers importants pour contribuer au développement local. De plus, l'effet cliquet des accords internationaux est préoccupant, du fait qu'il empêche une ville de « remunicipaliser » des services d'utilité publique, tels que la gestion de l'eau ou le service de transport en commun, une fois qu'ils auront été privatisés, même là où la logique privée est inefficace et ne sert pas l'intérêt public, comme c'est souvent le cas.

LE CANADA NE RISQUE-T-IL PAS DE S'ISOLER SUR LE PLAN COMMERCIAL S'IL NE RATIFIE PAS CET ACCORD?

Non, car il s'agit moins de favoriser les échanges commerciaux que d'ériger un système de règles qui vont restreindre la capacité des États à légiférer sur des questions d'intérêt public. En vertu des accords existants, 97 % des exportations canadiennes entrent déjà dans les pays du PTP libre de tarifs.

Ce qu'il faut craindre le plus, c'est la perte de notre pouvoir collectif de mettre en place des législations pour préserver le bien commun. Le PTP consacre, d'une certaine façon, la primauté du profit et de l'intérêt privé sur l'intérêt public. Voilà l'enjeu fondamental! /

VIOLENCE CONJUGALE

LA SENSIBILISATION EST CRUCIALE

MARIE-EVE IMONTI *Conseillère CSQ aux communications*

Aimer au répressif, Caresser au dominant, Voir à l'incompréhensif et Rester au définitif : voilà des thèmes forts qui ne laissent personne indifférent. Habilement mis en scène sous forme de capsules publicitaires, ils sont au cœur de la campagne de sensibilisation de SOS violence conjugale. Pour en discuter, *Nouvelles CSQ* a rencontré Claudine Thibaudeau, responsable du soutien clinique et de la formation de l'organisme et membre de la Fédération des syndicats de l'action collective (FSAC-CSQ).



POURQUOI AVOIR LANCÉ UNE TELLE CAMPAGNE PUBLICITAIRE?

Cela fait plusieurs années que le gouvernement n'a pas lancé de campagne de sensibilisation à la violence conjugale. Nous avons donc décidé de nous lancer. Il y a énormément de victimes, de proches, de collègues ou d'employeurs qui pourraient faire appel à nos services. Notre organisme reçoit annuellement environ 25 000 appels, et la police, près de 20 000 plaintes de violence conjugale. Malheureusement, selon Statistique Canada, ces chiffres représentent seulement un peu plus de 20 % de la réalité...

EST-IL FRÉQUENT QUE DES COLLÈGUES OU DES EMPLOYEURS COMMUNIQUENT AVEC VOUS?

C'est assez fréquent. Les collègues sont souvent aux premières loges pour remarquer des changements de comportement. Lorsqu'ils communiquent avec nous, l'intervenante, au bout du fil, les guide et les conseille pour qu'ils puissent soutenir leur collègue.

LA COMÉDIENNE INGRID FALAISE A COLLABORÉ À VOTRE PROJET...

En effet. À la suite de la parution de son livre, *Le Monstre*, elle nous a proposé d'être notre porte-parole. Puis, grâce à nos précieux collaborateurs de l'agence de publicité Brad, au soutien de nos partenaires et à la mobilisation de toute l'équipe de SOS violence conjugale, nous avons réalisé cette campagne percutante à très peu de frais.

DEPUIS LE LANCEMENT DES CAPSULES, EN DÉCEMBRE DERNIER, AVEZ-VOUS REÇU PLUS D'APPELS?

Nous n'avons pas encore fait de comparaison statistique. Toutefois, plusieurs personnes mentionnent qu'elles ont vu les capsules lorsqu'elles communiquent avec nous. De plus, il semble y avoir eu une augmentation significative des appels. Habituellement, nous recevons environ 70 à 75 appels par jour, sur les trois quarts de travail. Or certains jours, nous avons reçu plus de 80 appels seulement dans le quart de jour.

La campagne a été diffusée quasi exclusivement sur le Web. Nous sommes donc dépendants du partage des gens. Jusqu'à ce jour, elle a été visionnée à plus de 100 000 reprises. J'invite les lectrices et lecteurs de *Nouvelles CSQ* à partager les capsules disponibles sur notre page Facebook ([facebook.com/sosviolenceconjugale](https://www.facebook.com/sosviolenceconjugale)).

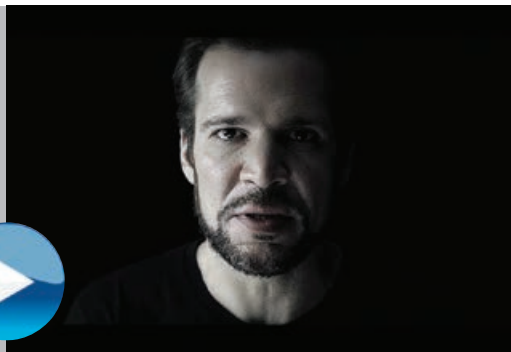
JUSTEMENT, PARLONS DES MÉDIAS SOCIAUX. CROYEZ-VOUS QUE VOUS RÉUSSISSEZ À JOINDRE DES PERSONNES QUI NE PRENDRAIENT PAS LE TÉLÉPHONE POUR VOUS APPELER?

Bien que notre ligne téléphonique soit anonyme, le sentiment d'anonymat est plus grand sur Internet. Au fil des ans, nous constatons une augmentation de la demande. Aujourd'hui, nous répondons à environ 2 000 courriels ou messages Facebook par année. Souvent, les gens utilisent des adresses spécifiquement pour cela, et c'est très bien.

QU'EST-CE QUI FAIT LE SUCCÈS DE VOTRE ORGANISME?

La très grande implication des membres de notre équipe est à la base de notre succès. Nous sommes très privilégiés. Depuis 25 ans, nous offrons un service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Mes collègues ne peuvent pas quitter leur poste si personne ne peut les remplacer, car notre service ne peut être interrompu. Nous sommes là, au bout du fil, toujours prêts à offrir des services aux victimes, à la population et à toutes les personnes touchées. /

Pour obtenir de l'aide ou des conseils sur la violence conjugale, en toute confidentialité, composez le 1 800 363-9010.



Une nouvelle Politique québécoise de la jeunesse bien timide

GABRIEL DANIS *Conseiller CSQ aux dossiers sociopolitiques*

Après avoir participé à la journée nationale de consultation l'année dernière, les jeunes de la CSQ attendaient la nouvelle Politique québécoise de la jeunesse. Alors que la dernière mouture datait de 2001, cette nouvelle politique, finalement dévoilée le 30 mars dernier, entend orienter l'action gouvernementale en matière de jeunesse jusqu'en 2030.

Beaucoup de changements sociétaux risquent de se produire d'ici 2030. Sur le seul plan démographique, l'année 2023 marquera un tournant, alors que les personnes âgées de 65 ans et plus seront plus nombreuses que les jeunes âgés de moins de 20 ans.

La nouvelle Politique québécoise de la jeunesse vise les jeunes de 15 à 29 ans. Elle structure son action autour de l'objectif général de favoriser l'autonomie personnelle, sociale et citoyenne des jeunes, en facilitant les nombreuses transitions qui marquent ce passage de l'enfance à l'âge adulte.

Cinq axes d'intervention ont été retenus :

- De saines habitudes de vie, dans un environnement sécuritaire;
- Un environnement scolaire favorisant la persévérance et la réussite éducative;
- Une jeunesse engagée en faveur de la culture, de la communauté et de la société;
- Des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir;
- Un soutien à l'entrepreneuriat jeunesse et à la relève.

Chacun de ces axes comprend cinq objectifs qui serviront de repères dans le cadre de l'élaboration des prochaines stratégies d'action jeunesse.

Fait plutôt rare, le gouvernement actuel a eu la bonne idée de ne pas faire table rase, comme c'est trop souvent le cas, de la consultation amorcée par le gouvernement péquiste en 2014. Quelques bonnes idées issues de cette démarche ont d'ailleurs été reprises au sein de la nouvelle politique de la jeunesse, entre autres la volonté d'encourager le bénévolat et l'engagement civique, de même que de favoriser la mobilité interrégionale des jeunes, notamment dans le cadre de leurs études.

Toutefois, si les intentions de la nouvelle politique sont louables, le manque d'ambition de l'exercice transparait. Il n'en demeure pas moins qu'une des meilleures stratégies pour préparer la jeunesse québécoise demeure, sans contredit,

un financement efficace des réseaux de l'éducation. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le bilan du gouvernement Couillard est peu reluisant à ce chapitre.

Par ailleurs, nous aurons une meilleure idée du sérieux de la démarche gouvernementale lors du dévoilement de la Stratégie d'action jeunesse, qui précisera les projets financés par le Secrétariat à la jeunesse.

L'Alliance pour l'engagement jeunesse, dont la CSQ est partenaire, a présenté un projet concret pour les écoles secondaires du Québec, dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021. Or, on sait déjà que celle-ci devra composer avec un financement moindre (environ 200 millions de dollars sur cinq ans) que la stratégie précédente. La CSQ suivra de très près ces développements et elle a déjà fait part de son intention d'être consultée dans l'élaboration de la Stratégie d'action jeunesse.



Photo iStock

UNE ALLIANCE POUR LA JEUNESSE

L'Alliance pour l'engagement jeunesse est née en 2015 de la volonté de quatre organisations (EVB-CSQ, la Fondation Monique-Fitz-Back pour l'éducation au développement durable, Oxfam-Québec et Amnistie internationale) ayant à cœur l'engagement jeunesse de mettre à profit leurs expertises et leurs ressources afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les actrices et acteurs du milieu de l'éducation, principalement à l'école secondaire. L'Alliance entend être un partenaire important de la prochaine Stratégie d'action jeunesse. /

AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD

CHRISTOPHER YOUNG *Conseiller FIPEQ-CSQ aux communications*

Le réseau public de la petite enfance a connu son lot de bouleversements au cours des derniers mois. Entre la modulation des frais de garde, les compressions majeures et la mobilisation massive contre ces politiques, le réseau s'en retrouve profondément changé.

C'est pourquoi le 23 avril dernier, à l'initiative de la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ), une assemblée de femmes et d'hommes composée d'experts, de chercheurs, de politiciens, de responsables de services de garde en milieu familial, d'intervenants en centres de la petite enfance (CPE) et de parents ont assisté à une conférence sous le thème « Avant qu'il ne soit trop tard », animée par la comédienne Catherine Trudeau.

« Les derniers mois ont été marquants pour la petite enfance, autant pour le milieu familial public que pour les CPE. Il nous semblait important dans cette période de chamboulements intenses de prendre le temps d'entendre des experts, des chercheurs, des intervenants et des politiciens pour faire le point sur notre réseau. Ça permet de voir où l'on en est, mais surtout, où l'on s'en va. C'est pour ça le thème "Avant qu'il ne soit trop tard". Pour préserver ce service public dont nous nous sommes dotés, il faut agir rapidement », explique la vice-présidente de la FIPEQ-CSQ, Valérie Grenon.

Les gens présents ont notamment pu profiter d'une présentation exhaustive de Philippe Hurteau, de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), sur la hausse fulgurante du privé en petite enfance. Grâce aux avantages octroyés par le gouvernement libéral, les places en réseau privé ont augmenté de pas moins de 1042 % depuis 2007! Pourtant, comme l'étude de l'IRIS le révèle, les services publics ont clairement démontré la qualité supérieure des services offerts aux enfants.

D'autres orateurs ont également profité de la conférence pour exprimer l'importance du réseau public de la petite enfance pour la société québécoise et pour déplorer les récentes actions envers celui-ci. Parmi eux se trouvaient la présidente de la CSQ, Louise Chabot, la porte-parole parlementaire de Québec Solidaire, Françoise David, la présidente de la Fédération des femmes du Québec, Mélanie Sarazin, l'ancienne députée Louise Harel et Pierre Latendresse, professeur à l'Université du Québec à Montréal.



**HAUSSE DE
1042 %
DES PLACES
AU PRIVÉ
DEPUIS 2007**



« On ressort de cette rencontre plein d'espoir et d'énergie, en sachant à quel point il est essentiel pour les enfants du Québec que nous poursuivions notre lutte pour des services de garde publics de qualité. Le tout petit recul du gouvernement sur la hausse de la contribution parentale pour le deuxième enfant a constitué un aveu : en matière de petite enfance, les libéraux ont improvisé et pénalisé les familles du Québec ainsi que les travailleuses en services de garde. Maintenant, il faut renverser la vapeur et prioriser l'avenir du Québec en donnant de l'oxygène au réseau public de la petite enfance », souligne Valérie Grenon.

Histoire de joindre la parole aux gestes, la conférence s'est terminée par une marche funèbre dans les rues du centre-ville de Montréal. Sous des pancartes marquant le deuil du réseau de la petite enfance, les participantes et participants ont déposé des simulacres de cercueil devant l'entrée du ministère du Revenu. /

Les EVB-CSQ et le Jour de la Terre

UN PARTENARIAT POUR UN MONDE MEILLEUR

MARIE-EVE IMONTI *Conseillère CSQ aux communications*

Le mouvement des Établissements verts Brundtland (EVB-CSQ) et le Jour de la Terre unissent leurs efforts afin de mieux sensibiliser les jeunes et le personnel de l'éducation aux grands enjeux environnementaux et sociaux actuels.

« Cette entente permettra au Jour de la Terre de mieux faire connaître ses programmes éducatifs en milieu scolaire. De son côté, le mouvement EVB-CSQ profitera d'une nouvelle tribune pour présenter au grand public les nombreux projets que réalisent les jeunes et les adultes qui les accompagnent pour améliorer la qualité de leur milieu et promouvoir des comportements écoresponsables », explique Mario Beauchemin, vice-président de la CSQ.

DES ARBRES EN PROVENANCE DE PÉPINIÈRES SCOLAIRES

En plus de cette collaboration, la CSQ s'impliquera dans le programme 375 000 arbres à l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal, en soutenant, notamment, les efforts de mobilisation du monde syndical. De plus, la CSQ et les EVB-CSQ feront la promotion de cette initiative dans les écoles et mettront tout en œuvre pour que le plus grand nombre possible de jeunes se joignent à cette magnifique initiative.

Louise Chabot participant à la plantation protocolaire du Jour de la Terre, le 22 avril 2016.

UN GRAND MOUVEMENT, UNE SOURCE DE FIERTÉ

Rappelons que le mouvement EVB-CSQ, lancé en 1993 par la CSQ, représente un exemple unique d'innovation pédagogique portée par le mouvement syndical et ses nombreux partenaires de la société civile. Il encourage ses membres à prendre une part active à la promotion et à la réalisation d'un projet de société inspiré des valeurs d'écologie, de pacifisme, de solidarité et de démocratie. Il compte aujourd'hui plus de 1 400 établissements membres à travers le Québec, de la petite enfance jusqu'à l'université, en passant par la formation professionnelle et technique ainsi que la formation générale des adultes. /



Photo: Jean-François Leblanc

FORUM SOCIAL MONDIAL

Un événement planétaire à Montréal cet été!

GABRIEL DANIS *Conseiller CSQ à l'enseignement supérieur*

Pour la première fois de son histoire, le Forum social mondial (FSM) – le plus grand rassemblement de la société civile – se déroulera dans l'hémisphère Nord! L'événement planétaire, qui vise à trouver des solutions aux problèmes de notre temps, se tiendra au cœur du centre-ville de Montréal, du 9 au 14 août 2016, dans différents endroits autour du Quartier des spectacles.

Lancé au Brésil, en 2001, le FSM rassemble plusieurs dizaines de milliers de participantes et participants à chaque édition, pour plus de mille activités (ateliers, conférences, performances artistiques, etc.) portant sur diverses thématiques (développement social, économie solidaire, environnement, droits de la personne, démocratisation, etc.).



LA CSQ COLLABORE À L'ÉVÉNEMENT

La CSQ est impliquée dans trois comités chargés de développer une programmation sur un thème particulier. Il s'agit de l'Espace éducation, de l'Espace syndical et de l'Espace jeunesse. Plus de détails concernant ces trois programmations seront dévoilés au cours des mois de mai et juin.

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À L'ÉVÉNEMENT?

Pour consulter l'horaire général, trouver de l'information sur l'hébergement et s'inscrire, visitez le site fsm2016.org. Le coût de l'inscription est de 40 dollars. Par ailleurs, de l'information pertinente sera aussi disponible, cet été, sur la page d'accueil du site de la CSQ. Il va sans dire qu'il s'agit d'une occasion sans précédent de participer à une activité internationale d'une telle envergure! /

L'assurance-emploi, c'est pour tout le monde

En respectant ses engagements électoraux, comme en témoigne le budget 2016, le gouvernement canadien a franchi un pas important pour améliorer le programme d'assurance-emploi. Toutefois, beaucoup de travail reste encore à faire. Voilà pourquoi la Coalition des Sans-Chemise vous invite à appuyer sa campagne, en transmettant une carte postale adressée à la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, MaryAnn Mihychuk. L'objectif : revoir le régime d'assurance-emploi afin qu'il reflète les nouvelles réalités des travailleuses et travailleurs. Pour signer la carte postale virtuelle, visitez le site sanschemise.org.



Appuyer l'IRIS, c'est refuser la pensée unique en économie

L'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) fait la promotion, depuis plus de quinze ans, d'un équilibre entre l'intérêt collectif et la liberté individuelle. Indépendant et progressiste, il réalise des recherches sur les grands enjeux de l'heure (fiscalité, éducation, santé, environnement, etc.) et diffuse un contre-discours aux perspectives que défendent les élites économiques.

L'Institut est actuellement en campagne de financement. Il ne reçoit aucune subvention gouvernementale ni aucun financement de l'entreprise privée. La poursuite de ses recherches dépend de ses partenaires et de ses membres. Pour appuyer l'IRIS ou en savoir plus sur ses recherches, visitez le site iris-recherche.qc.ca.

Concours Projets d'espoir

IL EST TEMPS DE S'INSCRIRE!



Les établissements d'éducation, de la petite enfance à l'université, sont invités à faire connaître leurs initiatives en éducation au développement durable, en participant au concours *Projets d'espoir* de la Fondation Monique-Fitz-Back.

Neuf établissements lauréats recevront une bourse de 300 dollars ainsi qu'une plaque honorifique. Les finalistes et lauréats profiteront de la diffusion de communiqués et de reportages sur leur projet dans le réseau de l'éducation et auprès du grand public. Ils seront également invités à participer au

Gala « Dix ans à stimuler l'engagement et à entretenir l'espoir », qui se tiendra le 6 octobre 2016 à l'Hôtel Clarion de Québec.

Les candidatures (maximum d'un projet par établissement) devront être envoyées à la Fondation avant le 30 juin 2016. Pour connaître les catégories et les critères du concours : bit.ly/1UwmbKY.

TRENTE ANS, ÇA SE FÊTE!

Saviez-vous que Les protections RésAut CSQ et La Personnelle proposent, depuis maintenant trois décennies, un régime complet d'assurance auto, habitation et entreprise? Aujourd'hui, on compte plus de 44 000 participantes et participants, et quelque 83 000 polices en vigueur! Fait à noter : 98 % des membres assurés renouvellent leurs protections chaque année, ce qui est exceptionnel dans le milieu de l'assurance.

De plus, une ristourne de 30 dollars par police auto et habitation sera offerte à tous les nouveaux membres assurés, du 1^{er} avril au 31 décembre 2016, ainsi qu'à tous les membres assurés au 1^{er} avril 2016. Les remises seront effectuées au cours de l'automne. Pour en savoir plus, visitez brancheResAut.com.



LE DROIT À LA RETRAITE DÉCENTE

Un débat social s'impose pour recentrer les enjeux de la retraite sur les droits de la personne et réaffirmer le droit à une retraite décente : telle est la conclusion de la XVII^e Journée en droit social et du travail, organisée par le Département des sciences juridiques de l'UQAM, en avril dernier. Des porte-parole de l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont, entre autres, rappelé l'importance, tant pour l'OIT que pour l'ONU, des normes, des conventions et des règles qui encadrent le droit à une retraite décente.

Garantir la dignité humaine et assurer une citoyenneté inclusive et libre de discrimination nécessite de reconnaître, à toute personne, le droit à des prestations de vieillesse lui assurant une sécurité du revenu. Un regard critique a été posé sur les analyses financières et démographiques servant d'assise idéologique pour démanteler, notamment, les régimes complémentaires de retraite, et ce, sans bonifier les régimes publics.

Des étudiantes d'exception récompensées!

Une fois de plus, la CSQ, l'AREQ-CSQ (Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec) et la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) se sont associées afin d'offrir trois bourses à des étudiantes et étudiants inscrits à la maîtrise ou au doctorat dont les travaux portent sur la persévérance et la réussite scolaires ou sur la vie professionnelle et les conditions d'exercice du personnel des établissements scolaires.

L'édition 2015-2016 a récompensé les étudiantes suivantes :

- Stéphanie Belley, étudiante à la maîtrise à l'Université Laval, pour son projet *Les effets du technicien en éducation spécialisée sur les interactions sociales d'un élève présentant un trouble du spectre autistique au préscolaire*.
- Chantal Thivierge, étudiante à la maîtrise à l'Université Laval, pour son projet *Étude de l'articulation enseignant-orthopédagogue en contexte d'intégration*

scolaire : susciter et détecter la compréhension de l'élève en résolution de situations-problèmes en mathématiques.

- Rihab Saidane, doctorante à l'Université du Québec à Montréal, pour son projet *Les effets d'une intervention en conscience morphologique dans le développement du vocabulaire académique d'élèves québécois de quatrième année du primaire*.

Félicitations!



La CSQ est fière d'accueillir dans ses rangs ces nouveaux membres :

- Les 48 personnes salariées membres de l'Association du personnel du Collège Ville-Marie, affiliée à la Fédération du personnel de l'enseignement privé (FPEP-CSQ)
- Les 59 personnes salariées membres du Syndicat du personnel de PECH Inc. (CSQ), affilié à la Fédération des syndicats de l'action collective (FSAC-CSQ)
- Les 9 personnes salariées d'Ex Aequo, membres du Syndicat du personnel des organismes régionaux de loisir, affilié à la Fédération des syndicats de l'action collective (FSAC-CSQ)
- Les 280 personnes salariées de la Commission de la construction du Québec, membres du Syndicat du personnel d'enquête de la Commission de la construction du Québec (CSQ)

PROMOTION ET USAGE DU FRANÇAIS AU TRAVAIL

Coup de cœur de l'OQLF pour la CSQ

L'Office québécois de la langue française (OQLF) a décerné la mention Coup de cœur à la CSQ, en mars dernier, lors de la Soirée des Mérites et des prix Francopub, pour la réalisation de ses quelque 200 capsules linguistiques, depuis dix ans, à l'intention de son personnel, de ses syndicats affiliés et de ses membres.

Au cours de la décennie, trois femmes au français impeccable se sont succédé au poste de réviseuse linguistique de la CSQ. La Centrale tient à féliciter Micheline Jean, Andrée Bérubé et Martine Lauzon pour ces capsules remarquables portant sur le bon usage de la langue française.

Pour consulter les capsules, visitez le site lacsq.org/nc/actualites/maux-de-la-langue.



CONCOURS MA PLUS BELLE HISTOIRE

UNE 13^e ÉDITION COURONNÉE DE SUCCÈS

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et la CSQ ont dévoilé, en mars dernier, les gagnants de la 13^e édition du concours d'écriture *Ma plus belle histoire*, destiné aux adultes en formation. C'est le comédien et humoriste JiCi Lauzon, parrain de l'événement depuis plusieurs années, qui a présenté le recueil composé des 50 meilleurs textes reçus.

Le grand gagnant de la mention Coup de cœur est Erick Robert, du Centre de formation des Maskoutains, de Saint-Hyacinthe. Pour la rédaction de son texte *L'Étoile du Grand Nord*, il a été accompagné par son enseignante, Jessika Dubuc, du Syndicat de l'enseignement Val-Maska (CSQ). Félicitations!



1

1. TOUTE UNE VIE SUR LES BANCS D'ÉCOLE

Québec Amérique

Sous la plume de François Gravel, l'école s'anime. Au fil des vingt-six courts textes de son plus récent recueil, il en dépeint les multiples facettes, à travers diverses époques, avec humour, doigté et sensibilité. Un livre à savourer, parfait pour les vacances estivales!



2

2. UNE ESCROQUERIE LÉGALISÉE

Écosociété

Les paradis fiscaux sont la cause de la croissance des inégalités et des pertes fiscales colossales. Le philosophe et spécialiste de la question, Alain Deneault, se penche sur cet enjeu avec une redoutable efficacité. Sans détour, il explique les conséquences de cette escroquerie légalisée et propose des pistes pour contrer ce fléau des temps modernes dans lequel s'enracinent les politiques d'austérité. Cet ouvrage s'inscrit dans le cadre de la campagne À égalité! d'Oxfam-Québec. Il a été réalisé en partenariat avec la revue *Liberté*, Oxfam-Québec et le collectif Échec aux paradis fiscaux, dont fait partie la CSQ.



3

3. UNE HISTOIRE DE LA FRAUDE FINANCIÈRE

Liber

À travers ses multiples scandales, Omar Faisal retrace l'histoire de la finance. Au fil des pages, il met en lumière le parcours de cette industrie, tout en portant un regard éclairant sur le devenir de ses institutions, qui n'hésitent pas à s'entre-dévorer sous l'effet des acquisitions. Ne ménageant aucun aspect, il aborde également la question du développement des produits financiers et des stratégies employées pour surmonter les réticences des investisseurs, après chaque scandale.



4

4. LE BON PETIT LIVRE

Scholastic

Tentant de se calmer, un garçon contrarié entre dans une bibliothèque. Alors qu'il plonge dans la lecture d'un livre, le voilà absorbé par l'histoire et emporté dans des mondes insoupçonnés. Le bon petit livre devient alors son ami. Malheur, le garçon perd le précieux ouvrage. Pourra-t-il le retrouver? Une histoire charmante et drôle de Kyo Maclear, illustrée par Marion Arbona, qui plaira à coup sûr!



5

5. LE LANGAGE DES SANS-VOIX

Écosociété

Selon le philosophe Stephen D'Arcy, le militantisme est un remède légitime à l'intransigeance des élites et aux systèmes de pouvoir, faisant la sourde oreille aux revendications populaires, ignorant ou cherchant à museler toute voix dissidente. Après avoir exposé les mérites de l'action militante dans le cadre d'une société démocratique, l'auteur passe en revue l'histoire de la dissidence et de la résistance citoyenne ainsi que les stratégies qui ont été déployées, tout en définissant son modèle démocratique et les critères éthiques et politiques à considérer pour juger une pratique militante démocratique.



6

6. MON PAYS EN PARTAGE

Rue du monde

Un livre fabuleux, rempli d'humanité et de poésie, proposant une quarantaine d'histoires d'écolières et d'écoliers du monde entier. Yves Pinguilly aborde, avec des mots bien vivants, le thème de l'exil. À partir de 9 ans.

FAIRE
TOURNER
L'ÉCONOMIE
D'ICI.



LEVER
EMPLOIS
PARTENAIRE

LA CSQ, FIÈRE PARTENAIRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ!

Pour plus d'information sur le protocole CSQ - Fonds, communiquez avec le ou la responsable local(e) (RL) dans votre milieu de travail, votre syndicat local ou avec **Langis Beaulieu**, coordonnateur – CSQ au 1 800 361-5017.





...ça se fête !



Nouvel assuré ?

Recevez une **ristourne de 30 \$** pour toute nouvelle police d'assurance auto ou habitation **souscrite avant le 31 décembre 2016 ***.

Déjà assuré à La Personnelle ?

Recevez une **ristourne de 30 \$** par police d'assurance auto ou habitation en **vigueur au 31 mars 2016**.

Les ristournes seront versées à partir de l'automne 2016.

Demandez une soumission et comparez

1 888 476-8737



csq.lapersonnelle.com

Assureur choisi par la **CSQ**



laPersonnelle

La bonne combinaison.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.

* Ces ristournes seront versées pour toutes les nouvelles polices souscrites en 2016, et en vigueur au 31 décembre 2016, ou prenant effet en 2017. Certaines conditions exclusions et limitation peuvent s'appliquer.